

EXIOM



BENCHMARK CSRD

ASSURANCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I.	ANALYSE DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ	5
II.	ÉTUDE DES NORMES THÉMATIQUES	11
III.	THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE	20
IV.	LE PACKAGE OMNIBUS	30
V.	BILAN	34
VI.	ANNEXES	36

INTRODUCTION

De la NFRD* à la CSRD : l'évolution du rapport extra-financier

Un changement de cadre réglementaire majeur

Entrée en vigueur en janvier 2024, la directive européenne **CSR*** (**Corporate Sustainability Reporting Directive**) marque une nouvelle étape dans le reporting extra-financier européen.

Elle vise à **renforcer et harmoniser la communication d'informations** extra-financières et de durabilité par les entreprises.

Une approche plus exigeante et intégrée

En imposant un **cadre plus structuré et exigeant** autour des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG*), la CSRD étend le champ d'application de la directive précédente, la **NFRD*** (**Non-Financial Reporting Directive**), en y introduisant notamment la notion de **double matérialité**, qui établit une relation réciproque entre l'entreprise et l'environnement : l'une impacte l'autre, et inversement.

Pour répondre aux nouvelles exigences, le rapport doit désormais être réalisé conformément aux normes **ESRS*** (**European Sustainability Reporting Standards**) qui visent à améliorer la qualité, la comparabilité et la fiabilité des données publiées.



Ce qui diffère entre les deux réglementations

La norme CSRD est une refonte complète de la norme NFRD*, tant sur le fond que sur la forme.



Sur le fond

- Introduction du concept de **double matérialité** (voir page 5),
- Adoption des **normes ESRS*** pour harmoniser le reporting,
- **Obligation d'audit** des informations extra-financières,
- Passage à une **logique prospective**, avec des **objectifs chiffrés et mesurables**.



Sur la forme

- Un **format numérique standardisé**, facilitant la lecture et la transparence,
- Un **périmètre élargi à l'ensemble de la chaîne de valeur**,
- Une **granularité accrue** des informations,
- Inclusion d'**objectifs futurs** en plus des données de la période écoulée.

Une obligation de reporting dont le périmètre s'élargit au fil du temps

La CSRD prévoit originellement de s'appliquer progressivement entre 2024 et 2028, selon la taille et le statut des entreprises :

→ Pour l'exercice **2024**, les entreprises concernées sont celles déjà soumises à la directive NFRD*, qui concernait les grandes entreprises d'intérêt public de plus de 500 salariés, soit environ **11 000 entreprises** dans l'Union européenne.

→ Pour l'exercice **2025**, l'obligation de reporting s'étend aux **grandes entreprises cotées** qui remplissent, pendant deux exercices consécutifs, au moins deux des trois critères suivants : un effectif moyen supérieur à **250 salariés**, un bilan dépassant **25 millions d'euros** ou un chiffre d'affaires net supérieur à **50 millions d'euros**.

→ Pour l'exercice **2026 (dont la publication est reportée à 2028 dans le cadre d'Omnibus)**, le périmètre intègre l'ensemble des **entreprises PME cotées** sur les marchés réglementés de l'Union européenne quelle que soit leur forme juridique (sauf micro-entreprises).

→ Pour l'exercice **2028**, sont concernées les entreprises non européennes générant **plus de 150M€ de chiffre d'affaires** dans l'Union européenne et disposant soit d'une filiale dans l'UE soumise à la CSRD, soit d'une succursale ayant réalisé plus de 40 M€ de chiffre d'affaires net.

A terme, la CSRD ne concernera pas moins de **50 000 entreprises dans l'Union européenne**, soit environ cinq fois plus que la NFRD*.



Une norme dont la mise en place est encore évolutive

Le calendrier mentionné ci-dessus, bien que progressif, reste susceptible d'évoluer. La Commission européenne a présenté en février 2025 le « **Package Omnibus** », un ensemble de mesures visant à simplifier le cadre réglementaire du **Pacte vert**, la stratégie globale de l'Union européenne pour rendre son économie durable, compétitive et neutre en carbone d'ici 2050, qui inclut la directive CSRD. Dans ce cadre, un **report de deux ans** de certaines obligations de reporting est proposé, ainsi qu'une **révision substantielle de directives**, dont la CSRD.

Dans ce contexte en pleine évolution, notre rapport vise également à identifier les zones de flou, les manques ou adaptations nécessaires à des sujets déjà débattus dans le cadre des discussions Omnibus.

INTRODUCTION

La méthodologie d'Exiom

Pour la rédaction et la publication de ce rapport, Exiom s'est immergé dans le cadre réglementaire de la CSRD, notamment au travers des normes **ESRS*** et des exigences en matière de transparence. Une attention particulière a été portée sur les rapports de durabilité des acteurs **du secteur de l'assurance** soumis à l'obligation de conformité dès l'exercice 2024.

Cette **lecture approfondie** a permis d'évaluer leur **niveau de conformité** vis-à-vis des exigences réglementaires et de mesurer leur **degré de maturité** dans l'intégration des enjeux ESG* au cœur de leur stratégie d'entreprise.

Démarche méthodologique

- Lecture et **analyse des rapports de durabilité** de l'exercice 2024 publiés en 2025
- Évaluation des **tendances de traitement** des normes ESRS*
- Mesure du **degré de maturité** et de complétude des rapports
- Identification des **thématisques majeures** et significatives pour le secteur assurantiel
- **Benchmark** des meilleures pratiques sectorielles

Une **grille d'analyse** du traitement des normes ESRS* a été établie et a permis de faire émerger des **tendances de traitement**, ainsi que les **thématisques majeures** et significatives pour le secteur de l'assurance. Les acteurs ont ensuite été positionnés selon notre évaluation de leur degré de maturité et de complétude de leurs rapports.

Cette démarche permet de dégager des constats solides sur l'**état actuel de l'appropriation de la CSRD** par les assureurs, tout en mettant en lumière des leviers concrets pour améliorer leur alignement réglementaire et stratégique.



Étapes clés de l'analyse

1

Collecte et revue documentaire

Identification et analyse des rapports de durabilité 2024 des principaux assureurs français

2

Grille d'évaluation ESRS*

Développement d'une méthodologie standardisée d'évaluation de conformité

3

Analyse comparative

Benchmark des pratiques et identification des tendances sectorielles

4

Synthèse et recommandations

Formulation de constats et de leviers d'amélioration pour le secteur

Les chiffres clés de notre étude illustrent l'ampleur et la profondeur de l'analyse menée sur le secteur de l'assurance :



Périmètre d'analyse

11

Acteurs majeurs du secteur de l'assurance analysés pour l'exercice 2024



Normes évaluées

12

Standards ESRS* couverts dans l'analyse de conformité et de maturité



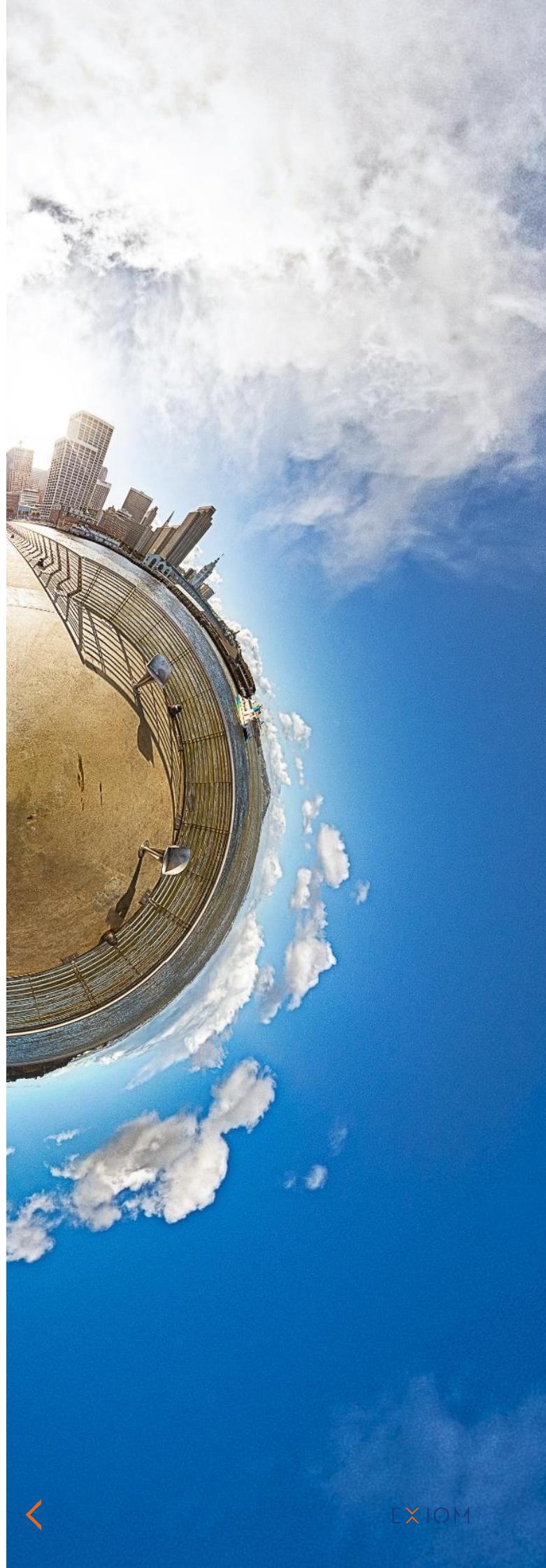
Critères d'évaluation

5

Dimensions clés : Double matérialité, Méthodologie, IRO*, Objectifs, Gouvernance

I. ANALYSE DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

1. Introduction
2. Maturité des assureurs étudiés au sujet de la double matérialité
3. 4 postures stratégiques face à la double matérialité



I. ANALYSE DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

1. Introduction

Comprendre le principe structurant de la CSDR

La directive CSDR repose sur le principe fondateur de **double matérialité** (DMA - Double Materiality Assessment), qui oblige les entreprises à considérer **deux angles d'analyse** interdépendants :

- **La matérialité financière** : les impacts des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG*) sur la performance économique, les risques et la valeur de l'entreprise.
- **La matérialité d'impact** : les conséquences directes ou indirectes de l'activité de l'entreprise sur la société, l'environnement et les droits humains.

En d'autres termes, une entreprise doit à la fois **se regarder dans le miroir** (risques et opportunités pour elle-même) et **regarder par la fenêtre** (impacts qu'elle génère sur le monde extérieur). Cette **double lecture** impose un véritable changement de prisme : il ne s'agit plus seulement de rendre compte, mais de démontrer une **compréhension fine des enjeux systémiques** et de leur interaction avec le modèle d'affaires.

Concrètement, l'exercice de double matérialité consiste à identifier les enjeux matériels, appelés **IROs*** (**Impacts, Risques et Opportunités**), à les évaluer selon leur intensité et leur horizon temporel, puis à les relier aux normes ESRS* correspondantes. Il s'agit donc d'un dispositif de **priorisation stratégique**, au croisement du reporting, de la gestion des risques et de la stratégie d'entreprise.

I. ANALYSE DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

2. Positionnement des acteurs étudiés dans leur traitement de la double matérialité (1/3)

L'analyse de la double matérialité constitue une étape centrale de la CSRD. Elle se traduit concrètement par l'**identification des thématiques matérielles** et l'établissement d'une matrice de double matérialité à travers l'analyse des IRO* (**Impacts, Risques et Opportunités**).

Mise en lien avec les normes ESRS*, cette étude permet de définir de manière précise les informations à publier. Ces standards fournissent ainsi un **cadre de référence commun** pour évaluer la manière dont les entreprises interprètent et mettent en œuvre ces exigences.

Dans le cadre de notre benchmark, nous avons examiné la façon dont les acteurs étudiés ont conduit et présenté leur analyse de double matérialité.

Un degré d'appropriation encore inégal entre les assureurs

L'étude révèle des **disparités** importantes dans la façon dont les assureurs étudiés appréhendent la double matérialité, avec une répartition qui reflète un secteur en pleine transition.

Niveau avancé 27%

Dépassent les exigences minimales avec une documentation robuste, incluant une matrice, une méthodologie claire et un lien explicite avec leur stratégie d'entreprise.

Niveau intermédiaire 45%

Ont une documentation robuste mais incomplète, souvent focalisée sur les risques réglementaires ou climatiques sans traiter la dimension d'impact avec la même rigueur.

Niveau faible 28%

Se contentent d'une simple description. L'approche est partielle, voire décorative, sans véritable articulation avec les priorités stratégiques.

Cette hétérogénéité soulève des enjeux majeurs de **comparabilité** entre acteurs et questionne la **cohérence** globale de l'exercice pour le secteur face sur des sujets touchant à son cœur de métier et faisant l'objet d'attentes croissantes des régulateurs et investisseurs. La progression vers une approche mature et harmonisée de la double matérialité apparaît comme un **impératif stratégique** pour l'ensemble du secteur de l'assurance.

Des outils mobilisés contrastés : une méthodologie qui reste perfectible

L'analyse révèle des disparités significatives dans les **approches méthodologiques** adoptées par les assureurs. Si près de la moitié déplacent des outils structurés, une proportion importante s'appuie encore sur des méthodes élémentaires limitant la précision de leur analyse de matérialité.

Méthodologie avancée 46%

Outils structurés : entretiens avec parties prenantes, analyses cartographiques, notation de la matérialité.

Méthodologie partielle 36%

Reprise d'éléments existants (cartographie partielle) et approche des risques sans cadre rigoureux.

Méthodologie basique 18%

Réalisation de la CSRD déléguée, sans présentation ni réel engagement sur l'intégration des enjeux matériels pour aboutir à des décisions stratégiques.

La qualité de l'analyse de double matérialité repose sur deux piliers : l'**engagement** du maximum de parties prenantes et la **rigueur** du traitement des données collectées. Les acteurs qui se démarquent déplacent des **processus structurés de validation croisée** et des **grilles d'analyse standardisées** pour établir la matérialité de chaque enjeu ESG* dans ses deux dimensions : impact de l'entreprise sur la société et l'environnement, ainsi que risques et opportunités financiers associés.

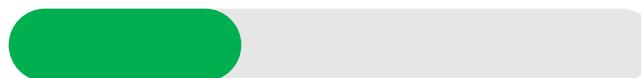
I. ANALYSE DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

2. Positionnement des acteurs étudiés dans leur traitement de la double matérialité (2/3)

Des objectifs sur les enjeux matériels parfois chiffrés, rarement stratégiques

Dans une logique d'amélioration continue, il est recommandé d'accompagner le reporting d'informations sur les objectifs à venir. Cependant, **la majorité des acteurs étudiés ne formulent pas d'objectifs SMART***, ce qui limite la perception d'un pilotage efficace de leur performance extra-financière et la démonstration d'un engagement concret dans la transition durable.

Objectifs chiffrés et datés 36%



Objectifs SMART pleinement définis : alignement avec les IRO*, intégration complète des enjeux matériels et engagement clair avec des objectifs chiffrés et datés permettant un suivi rigoureux de la performance.*

Objectifs généraux 45%



Engagements déclaratifs peu opérationnels : objectifs centrés sur la conformité réglementaire sans dimension stratégique ni mesurabilité claire, limitant l'évaluation concrète des progrès réalisés.

Objectifs absents 18%



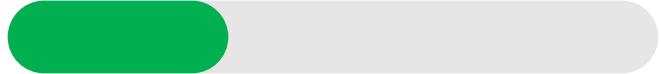
Absence totale d'objectifs : aucune cible définie, visibilité réduite sur les ambitions de l'organisation et impossibilité de mesurer l'évolution des performances extra-financières dans le temps.

Au-delà du simple reporting, la définition d'objectifs SMART* constitue un **levier essentiel de transformation stratégique**. Les organisations performantes articulent leurs objectifs avec leurs IROs* matériels, établissent des indicateurs de suivi robustes et intègrent ces cibles dans leur gouvernance et leurs processus décisionnels. Cette approche structurée permet non seulement de répondre aux exigences CSRD, mais surtout de **piloter efficacement la transition**, d'allouer les ressources de manière optimale et de démontrer aux parties prenantes un **engagement tangible et mesurable** dans l'amélioration continue de leur performance extra-financière.

Des indicateurs encore trop partiels

La collecte de données quantitatives constitue un enjeu majeur de la CSRD. Tous les acteurs doivent baser leur analyse de double matérialité sur des **KPIs*** (**Key Performance Indicators**) structurés et exhaustifs, couvrant l'ensemble des scopes environnementaux, sociaux et de gouvernance identifiés comme matériels.

Couverture avancée 36%



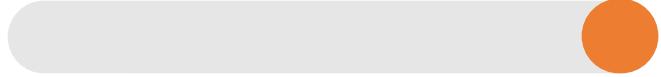
Dispositif complet et structuré : indicateurs couvrant l'intégralité des scopes environnementaux, sociaux et de gouvernance, avec une cohérence entre les IROs matériels identifiés et les KPIs déployés pour en assurer le suivi et le pilotage.*

Couverture intermédiaire 55%



Dispositif lacunaire : indicateurs incomplets se concentrant sur certains enjeux traités (émissions de gaz à effet de serre, égalité hommes/femmes) mais délaissant d'autres dimensions matérielles pourtant identifiées dans l'analyse de double matérialité.

Couverture faible 9%



Absence de dispositif structuré : absence de KPIs formalisés, rendant impossible le suivi et le reporting des performances et l'évaluation de l'avancée, compromettant la crédibilité de la démarche ESG et la capacité à piloter la maturité extra-financière.*

L'un des principes fondamentaux de la CSRD est l'objectivation du reporting durable par la mise en place d'**outils et de KPIs indiscutables et comparables** entre acteurs. Cette exigence implique de structurer un dispositif de collecte rigoureux, d'harmoniser les méthodologies de calcul et de garantir la traçabilité des données. Les organisations performantes développent des **outils de gestion de données dédiés** qui leur permettent non seulement d'intégrer ces indicateurs dans leur rapport CSRD avec fiabilité, mais aussi de les mobiliser pour piloter leur stratégie de durabilité, identifier les axes d'amélioration prioritaires et **démontrer leurs progrès de manière tangible** auprès de l'ensemble de leurs parties prenantes.

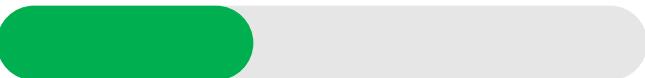
I. ANALYSE DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

2. Positionnement des acteurs étudiés dans leur traitement de la double matérialité (3/3)

Différents types de postures stratégiques : entre intégration et conformité minimale

La mise en œuvre de la CSRD ne se traduit pas de la même manière selon les organisations. Si certaines y voient une **opportunité de transformation et d'alignement stratégique**, d'autres l'abordent comme une **obligation de conformité**, voire comme une contrainte subie. L'analyse des rapports des acteurs étudiés met ainsi en évidence trois grandes postures, reflétant des niveaux d'appropriation très contrastés, allant de l'intégration proactive à la résistance défensive.

Posture stratégique 36%



Appropriation complète et proactive de la CSRD : publication d'objectifs chiffrés et datés, alignement avec les IROs matériels et intégration d'engagements climatiques et/ou sociaux dans la stratégie de l'organisation.*

Posture réglementaire 55%



Approche centrée sur la conformité : la double matérialité est traitée comme une obligation réglementaire, sans réelle dimension stratégique ni volonté de transformation.

Posture défensive 9%



Logique de repli et de transparence limitée : faible intégration des données, reporting parfois dégradé et absence de démarche constructive de progrès.

Au-delà de la mise en conformité, la CSRD représente une **opportunité de pilotage stratégique**. Les organisations qui se démarquent dépassent une simple logique de reporting en intégrant la CSRD comme un **outil de gouvernance et de transformation**. Cette démarche passe notamment par une implication renforcée des directions, y compris celles des métiers assurantiels, afin d'ancrer la CSRD dans les processus décisionnels et de maximiser sa valeur ajoutée.

Conclusion

L'analyse menée révèle une appropriation encore hétérogène de la double matérialité. Si certaines organisations s'en saisissent comme d'un levier stratégique en définissant des objectifs SMART* et en déployant des tableaux de bord complets, une majorité reste ancrée dans une logique de conformité, sans vraie capitalisation avec le cœur de métier de l'assurance de gestion des risques et avec des objectifs généraux et des dispositifs de suivi encore lacunaires.

Cette divergence reflète des postures contrastées face à l'**obligation de reporting**. On observe ainsi des approches allant de l'intégration proactive à une forme de résistance défensive, où la transparence reste limitée et le reporting perçu comme une contrainte.

Ces différences de maturité et d'engagement nous amènent à identifier quatre postures stratégiques distinctes que peuvent adopter les organisations face à la double matérialité. La partie suivante détaille ces profils, du plus avancé au plus en retrait, et propose des pistes concrètes pour évoluer vers une intégration plus aboutie de la CSRD.

I. ANALYSE DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

3. 4 postures stratégiques face à la double matérialité

La double matérialité, pierre angulaire du reporting CSRD, est appréhendée selon des **stratégies variées au sein des entreprises**. Certains acteurs l'intègrent en effet pleinement dans leur gouvernance, tandis que d'autres ont une approche plus formelle et défensive. Nos analyses font émerger quatre postures distinctes qui illustrent **différents niveaux d'engagement et de compréhension des enjeux extra-financiers**.

1. Des pionniers assumés : quand la CSRD devient un outil stratégique

Ce groupe d'acteurs adopte une **approche cohérente et intégrée de la double matérialité**, au cœur de leur gouvernance. Leur démarche rigoureuse, avec des objectifs chiffrés et des indicateurs couvrant tous les enjeux environnementaux et sociaux, va au-delà de la simple conformité réglementaire. Pour eux, la CSRD est un **levier stratégique majeur**, favorisant une transformation alignée avec les risques et opportunités économiques à long terme, et renforçant leur crédibilité auprès des régulateurs et du marché.



2. Une majorité silencieuse : entre conformité et prudence stratégique

La plupart des entreprises se trouvent à un **stade intermédiaire de maturité** : leur conformité aux exigences est bien structurée, mais reste **inégale** dans sa profondeur. Les rapports sont complets, mais manquent de perspectives claires ; les outils sont présents, sans être pleinement intégrés à la gouvernance ; et les objectifs, souvent génériques, suivent les horizons réglementaires (2030, neutralité carbone), sans étapes intermédiaires concrètes.

Cette approche traduit une **prudence stratégique** : bien qu'ils respectent les exigences des ESRS*, ces acteurs n'ont pas encore pleinement intégré le reporting dans leur pilotage opérationnel ou leurs décisions d'investissement. Ces entreprises restent conformes, mais **leur transition demeure inachevée**, dans l'attente d'une transformation réelle.

3. Des approches décoratives, où la double matérialité reste un exercice isolé

Certains acteurs considèrent encore la double matérialité comme un **exercice de communication** plutôt que comme un véritable levier de gouvernance. Leurs rapports demeurent souvent peu transparents, sans objectifs clairs ni indicateurs alignés, et ne traduisent pas d'actions tangibles. Ce décalage met en évidence une **gouvernance fragmentée**, où le reporting relève uniquement des équipes RSE, sans articulation avec les fonctions financières ou stratégiques. Ces organisations s'exposent ainsi à des **tensions réputationnelles**, révélant une conformité encore superficielle.



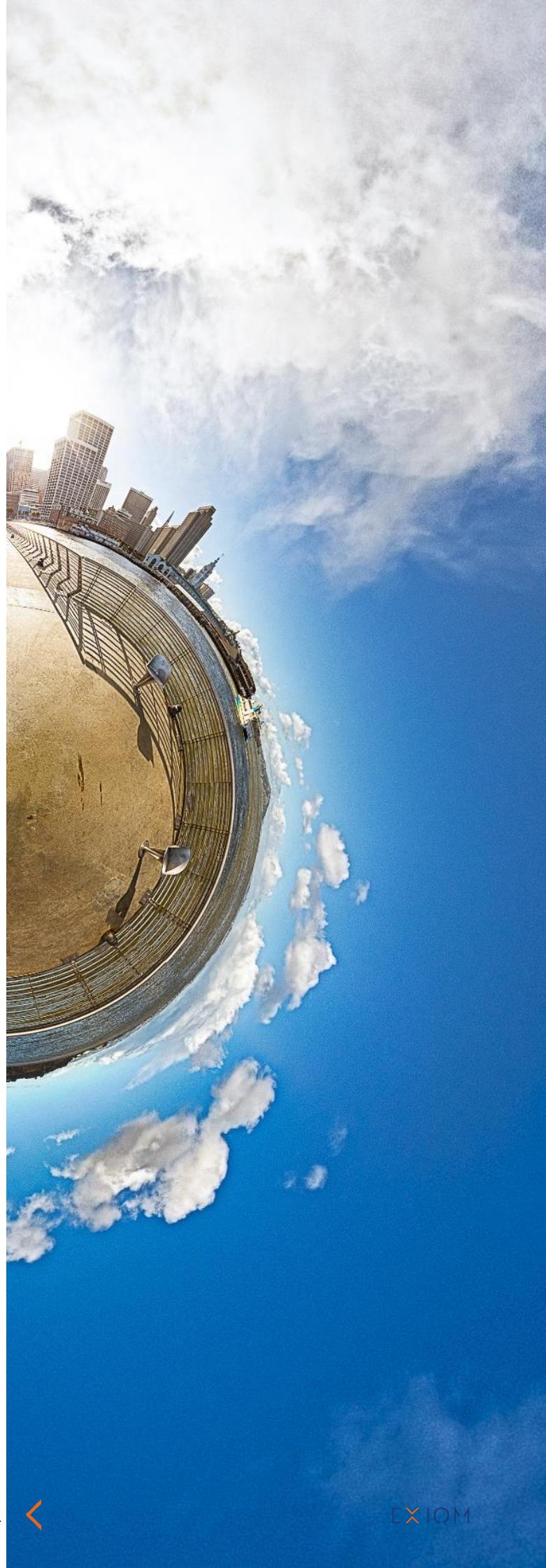
4. Conformité minimale : la CSRD perçue comme une simple formalité

Un profil marginal mais révélateur regroupe les acteurs qui perçoivent la CSRD avant tout comme une **contrainte administrative**. La double matérialité y est traitée de façon minimale : documentation incomplète, identification partielle des IROs*, absence d'objectifs et de KPIs. Dans certains cas, l'analyse est conduite de manière descendante, voire entièrement externalisée, sans réelle implication des équipes internes ni ancrage dans la gouvernance stratégique.

Cette posture ne traduit pas un manque de moyens, mais plutôt une **absence d'appropriation stratégique** de la directive. Si la conformité formelle est assurée, le potentiel transformateur de la CSRD reste, lui, largement inexploité.

II. ÉTUDE DES NORMES THÉMATIQUES

- 1. Introduction**
- 2. Reporting durable en assurance : Focus sur les 5 normes ESRS clés**
- 3. Volet Environnemental**
- 4. Volet Social**
- 5. Volet Gouvernance**
- 6. Graphiques de synthèse : la variabilité du traitement des thématiques**



II. ÉTUDE DES NORMES THÉMATIQUES

1. Introduction

La double matérialité constitue ainsi le fondement de la CSRD, permettant d'identifier les enjeux de durabilité les plus pertinents pour l'entreprise et ses parties prenantes. Cependant, pour que cette analyse devienne véritablement opérationnelle, il est crucial de disposer d'un cadre normatif précis qui permette de traduire ces enjeux en **informations mesurables, comparables et auditées**. C'est là que les normes développées par l'**EFRAG*** (*European Financial Reporting Advisory Group*) interviennent, en offrant une structure commune à l'ensemble des rapports CSRD et en assurant la cohérence du reporting à l'échelle européenne.

La structure des normes ESRS* établie par l'EFRAG*

Pour garantir une application cohérente du cadre de reporting de durabilité, l'EFRAG a structuré les normes **ESRS*** (*European Sustainability Reporting Standards*) en deux catégories distinctes :

- Les **normes transversales**, qui fixent les principes généraux applicables à tous les rapports : structure, format, définitions communes et règles de présentation. Elles précisent **comment (ESRS* 1) et quoi (ESRS* 2) reporter**.
- Les **normes thématiques**, qui déclinent ces principes selon les trois dimensions de la durabilité (Environnement, Social, Gouvernance) et détaillent les exigences de divulgation associées à chaque thème.

De la structure aux contenus : sélectionner les normes thématiques pertinentes

L'analyse de double matérialité sert alors de **clé de lecture** : elle permet de déterminer quelles normes thématiques (ESRS*) l'entreprise doit renseigner.

Chaque norme comprend un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, et seules celles jugées **matérielles**, c'est-à-dire représentant des **IROs*** (*Impacts, Risques et Opportunités*) significatifs, doivent être intégrées dans le rapport.

Ainsi, la double matérialité n'est pas une fin en soi, mais le **filtre stratégique** qui oriente la mise en œuvre concrète des exigences de la CSRD.

NORMES TRANSVERSALES

ESRS* 1

Principes généraux (cadre conceptuel et méthodologique du reporting de durabilité)

ESRS* 2

Exigences en matière d'information générale, de stratégie, de gouvernance et d'évaluation de la matérialité

NORMES THÉMATIQUES

Environnement

Social

Gouvernance

ESRS* E1
Changement climatique

ESRS* E2
Pollution

ESRS* E3
Ressources aquatiques et marines

ESRS* E4
Biodiversité et écosystèmes

ESRS* E5
Utilisation des ressources et économie circulaire

ESRS* S1
Effectifs de l'entreprise

ESRS* S2
Travailleurs de la chaîne de valeur

ESRS* S3
Communautés affectées

ESRS* S4
Consommateurs et utilisateurs finaux

ESRS* G1
Conduite des affaires

II. ÉTUDE DES NORMES THÉMATIQUES

2. Reporting durable en assurance : Focus sur les 5 normes ESRS* clés

Une matérialité variable selon le secteur d'activité

La pertinence des enjeux de durabilité est intrinsèquement liée au secteur d'activité des entreprises. Le cadre de la CSRD prévoit à ce titre des **dérogations transitoires** pour certains indicateurs, notamment en cas de données indisponibles ou d'absence de méthodologies standardisées au niveau européen.

Pour le secteur assurantiel, certaines normes thématiques revêtent une importance critique, en raison de ses spécificités : gestion des risques, gestion de portefeuilles d'actifs et relations clients. Nous avons donc concentré notre analyse sur **les cinq normes ESRS* les plus pertinentes pour les assureurs**.

Présentation détaillée des cinq normes clés

E1 : Changement Climatique

Les entreprises doivent présenter un **plan de transition climatique** aligné sur l'objectif de limitation du réchauffement à **1,5°C à l'horizon 2100**, conformément à l'**Accord de Paris**.

Ce plan inclut la définition d'**objectifs mesurables**, de **politiques et actions concrètes**, ainsi que des **ressources dédiées** à la réduction des émissions de **GES*** (Gaz à Effet de Serre) **sur les scopes 1, 2 et 3**.

E4 : Biodiversité et écosystèmes

Cette norme impose la mise en place d'un **plan de transition biodiversité**, cohérent avec le **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**.

Les entreprises doivent préciser leurs politiques, actions et moyens visant à réduire les impacts négatifs, prévenir la dégradation des écosystèmes, restaurer les habitats et gérer leurs dépendances aux services écosystémiques.

S1 : Effectifs de l'entreprise

Les informations publiées sur les **effectifs** visent à évaluer la conformité de l'entreprise avec les **normes internationales du travail et les droits humains**.

L'analyse ne se limite pas aux salariés internes, mais couvre également les **travailleurs indépendants** et les **prestataires externes** (par exemple, les consultants), afin de mesurer les **impacts sociaux directs et indirects** de l'activité.

S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux

Cette norme s'intéresse à la manière dont l'entreprise **influence ses consommateurs et utilisateurs finaux** à travers ses produits et services.

Elle permet d'évaluer comment les **droits, la sécurité et les intérêts des consommateurs** sont intégrés dans le modèle d'affaires, la gouvernance et les processus décisionnels.

G1 : Conduite des affaires

Les entreprises doivent décrire la manière dont elles **identifient, préviennent et gèrent les risques éthiques**, tels que la corruption, le lobbying, les conflits d'intérêts ou les pratiques anticoncurrentielles.

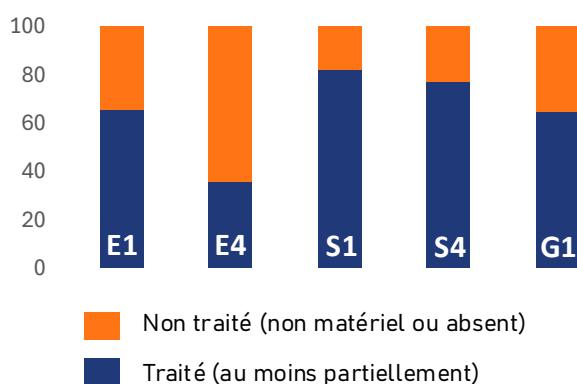
Elles doivent présenter leurs politiques, actions et ressources en matière de gouvernance éthique, afin de démontrer une **conduite responsable et transparente** fondée sur la diligence vis-à-vis des partenaires et l'intégrité des pratiques commerciales.

Un niveau de reporting encore hétérogène

Même sur ces normes jugées prioritaires, le **reporting demeure inégal** entre les acteurs du secteur. Les entreprises ne renseignent pas toujours l'ensemble des informations exigées par les ESRS*, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives.

Par exemple, **moins de 40 % des données requises par la norme E4 « Biodiversité et écosystèmes » sont effectivement publiées**, illustrant la maturité encore limitée du reporting sur certains enjeux environnementaux complexes.

Pourcentage de données reportées des ESRS* par les assureurs étudiés



Cette visualisation met en évidence les écarts de complétude entre les différentes normes, confirmant la nécessité d'un **élargissement des pratiques à toutes les thématiques**.

II. ÉTUDE DES NORMES THÉMATIQUES

3. Volet environnemental

ESRS* E1 - Changement climatique

Cette norme constitue le **socle central du pilier environnemental** de la CSRD. Elle vise à encadrer la manière dont les entreprises évaluent, gèrent et réduisent leurs impacts liés au **changement climatique**, tout en renforçant leur **capacité d'adaptation** face aux risques physiques et de transition. L'ESRS E1 requiert notamment la publication d'un **bilan complet des émissions de gaz à effet de serre (GES*)** couvrant l'**ensemble de la chaîne de valeur**.

Part des assureurs ayant jugé l'ESRS E1 matériel

L'intégralité des acteurs analysés (100 %) ont considéré l'ESRS « E1 - Changement climatique » comme **matériel** et l'ont traité dans leur rapport. Tous présentent des informations relatives à leurs plans de transition, politiques, actions et objectifs climatiques.

Ce consensus reflète la **forte exposition du secteur assurantiel aux risques climatiques**. Sur ce point, le rapport CSRD s'inscrit dans la continuité de dispositifs déjà existants dans le cadre de Solvabilité 2 tels que le **rapport SFCR*** (*Solvency and Financial Condition Report*) ou le **rapport ORSA*** (*Own Risks Self Assessment*) qui abordent également la **gestion des risques climatiques et de durabilité**. Cependant, seuls **50 %** des assureurs ont à ce jour **formalisé un plan de transition** complet.



Présence de données chiffrées en termes d'impact

Dans le cadre de l'ESRS E1, les assureurs doivent également publier des **données quantitatives** sur leurs **émissions de GES*** (**Gaz à Effet de Serre**) et les **objectifs associés** à leur réduction.

Tous les acteurs étudiés (100 %) communiquent des données chiffrées couvrant les **scopes 1, 2 et 3**, en appliquant une **méthode de comptabilisation homogène**, à l'exception notable de la **catégorie 15 du scope 3**, qui correspond aux **émissions liées au portefeuille d'investissement**. Cette divergence n'est pas anodine : les **émissions du portefeuille d'investissement** représentent souvent une **part prépondérante du total des émissions** pour les assureurs.

En conséquence, les **différences de méthodologie** sur ce périmètre rendent **difficile la comparaison des performances climatiques** entre acteurs du secteur.

Dérogations transitoires

La réglementation prévoit des **dispositions transitoires** afin de laisser aux entreprises le temps nécessaire pour **adapter leurs processus et formaliser leurs stratégies climatiques**.

Ainsi, dans le cas du **plan de transition**, les entreprises qui n'en disposent pas encore doivent simplement **indiquer la date prévue de son adoption**.

Dans ce cadre, **100 % des acteurs ayant explicitement mentionné l'absence de plan de transition climatique finalisé pour 2024**, (soit 50 % de l'ensemble des acteurs analysés, les 50 % restants disposant d'un **plan complet**), **annoncent une publication prévue pour 2025**.



Un engagement croissant des assureurs

Dans l'ensemble, les assureurs témoignent d'un **engagement réel envers l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**.

La majorité des assureurs ont défini des objectifs de réduction d'émissions alignés sur l'**Accord de Paris**, avec des trajectoires compatibles avec une hausse limitée à **1,5 °C d'ici 2100**, tandis que certains se distinguent par des plans de transition détaillés pour des **objectifs de neutralité carbone d'ici 2030 à 2050** selon leurs activités.

Plusieurs assureurs affichent déjà des **résultats tangibles** en matière de réduction d'émissions :

- L'un des acteurs a réduit de **51,1 % la quantité de CO₂ émise par euro investi** entre 2019 et 2024.
- Un autre acteur a enregistré une **baisse de 15,1 %** des émissions de son **portefeuille d'investissement** entre 2023 et 2024.

Même en l'absence de plans de transition formalisés à fin 2024, de nombreux assureurs ont déjà mis en œuvre des **politiques actives en matière d'investissements**, l'un des volets analysés dans la partie III de ce benchmark.

II. ÉTUDE DES NORMES THÉMATIQUES

3. Volet environnemental

ESRS* E4 - Biodiversité et écosystèmes

En matière de biodiversité, l'**EFRAG*** exige notamment la mise en place d'un **plan de transition** aligné sur le **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal** et la **stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030**.

À ce stade, la **maturité du reporting sur la biodiversité** demeure inférieure à celle observée pour le changement climatique, avec des **approches encore hétérogènes selon les acteurs analysés**.

Taux de prise en compte de la matérialité de l'ESRS E4

Seuls **70%** des assureurs étudiés abordent l'**ESRS E4 « Biodiversité et écosystèmes »**, le jugeant donc **matériel**, avec toutefois un **niveau de détail très variable** selon les acteurs.

Le fait que certains acteurs ne considèrent pas la biodiversité comme un enjeu matériel est **surprenant**, dans la mesure où la loi Énergie-Climat impose déjà aux assureurs de **prendre en compte les risques liés à la biodiversité** dans leurs **stratégies d'investissement** et d'en **rendre compte publiquement**.



Une approche encore largement qualitative

Peu d'assureurs adoptent une approche quantitative sur ce sujet : seuls **10 %** d'entre eux publient des données chiffrées relatives à la biodiversité.

La majorité des acteurs étudiés (**60 %**) se limite à des **descriptions qualitatives**, sans indicateurs ni objectifs mesurables. Certains expliquent cette lacune par l'absence de méthodologies harmonisées, estimant que les données chiffrées seraient ainsi peu fiables et **difficilement comparables entre acteurs**. Toutefois, cette absence de métriques entrave également la définition d'objectifs SMART**, pourtant au cœur de la directive CSRD.

Une intégration encore partielle de la biodiversité

À ce stade, seuls **30 %** des assureurs étudiés ont mis en place un **plan de transition biodiversité complet et structuré**, intégrant des objectifs chiffrés. Les autres assureurs se limitent le plus souvent à un reporting centré sur **leurs portefeuilles d'investissement**, sans approche globale couvrant l'ensemble de la **chaîne de valeur**, ce qui illustre une **maturité encore partielle** sur cette thématique.



Des signaux de maturité et de bonnes pratiques

Certains assureurs se distinguent toutefois par des **politiques structurées** et des **initiatives ambitieuses** en faveur de la biodiversité.

Parmi les bonnes pratiques observées :

- La **création de fonds dédiés à la biodiversité** ;
- La participation à des initiatives internationales telles que la **TNFD (Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures)**, la **Finance for Biodiversity (FBF)** ou encore l'approche **SRI (Sustainable and Responsible Investment)**.

Une forte maturité climatique attendue, mais des progrès à faire sur la biodiversité

Sur le plan environnemental, les acteurs étudiés présentent une **maturité globale solide** en matière de **lutte contre le changement climatique (ESRS* E1)** en ligne avec l'importance du sujet pour leur activité : tous ont **adopté ou sont en cours d'adoption de plans de transition** visant à **réduire leurs émissions** et à **s'adapter aux risques climatiques**. On note cependant un décalage entre les informations reportées et les synergies que l'on pourrait attendre du faire de leur activité et du secteur aux exigences réglementaires marquées en la matière.

En revanche, le traitement de la **biodiversité (ESRS* E4)** demeure **beaucoup plus hétérogène** : certains acteurs commencent à **élaborer des plans de transition dédiés**, tandis que d'autres **ne considèrent pas encore le sujet comme matériel**, traduisant ainsi des **niveaux d'avancement très variables** sur ce volet.

II. ÉTUDE DES NORMES THÉMATIQUES

4. Volet social

ESRS* S1 – Effectifs de l'entreprise

L'ESRS S1 concerne l'ensemble des travailleurs employés ou supervisés par l'entreprise et vise à garantir la **protection et le respect des droits humains fondamentaux** au travail. Bien que les engagements relatifs aux droits humains soient souvent jugés **non matériels**, en raison du **haut niveau de protection déjà assuré par la réglementation européenne**, **80 %** des assureurs ont néanmoins pris des **engagements explicites** sur ce volet.

Certains vont **au-delà des déclarations de principe**, en intégrant des actions concrètes liées aux **conditions de travail, à la qualité de vie** ou encore à **l'inclusion**. Les politiques les plus fréquemment citées concernent :

- La diversité, l'inclusion et la **lutte contre les discriminations** par **90 %** des assureurs étudiés ;
- Le **développement des compétences** et la formation continue par **80 %** des assureurs étudiés ;
- La **qualité de vie** et les **conditions de travail** par **60 %** des assureurs étudiés ;
- La **rémunération équitable** par **60 %** des assureurs étudiés.

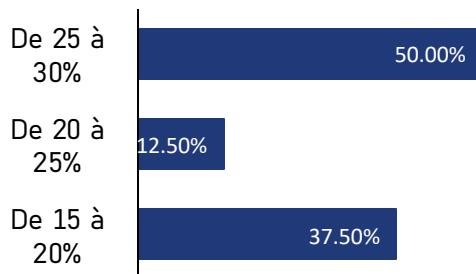
L'écart salarial : un enjeu central des politiques de diversité, d'égalité et d'inclusion

L'écart salarial constitue un **indicateur clé du respect des droits humains**, révélant les inégalités systémiques dans les entreprises censées garantir la non-discrimination et l'égalité des chances.

Chez les assureurs étudiés, l'écart moyen atteint **23,02 %**, contre 22 % d'écart moyen national (selon l'INSEE, en 2023), avec des disparités importantes selon les acteurs. À poste équivalent, les écarts sont plus faibles, ce qui prouve que le principal défi réside dans **l'accès des femmes aux postes à responsabilité**.

En revanche, l'inclusion intergénérationnelle apparaît comme un point fort du secteur, marquée par une **représentation équilibrée des âges** et des pratiques homogènes entre assureurs.

Répartition de l'écart salarial selon les assureurs étudiés



Relation avec les salariés et développement au sein de l'entreprise

Le dialogue social et la protection des droits fondamentaux constituent des composantes essentielles de la politique sociale des assureurs.

Pour prévenir les atteintes aux droits humains et garantir le respect des principes fondamentaux, la majorité des assureurs a mis en place des dispositifs de dialogue et de signalement :

- Baromètres internes (60 %) ;
- Procédures d'alerte éthique conformes à la loi Sapin II, relative à la transparence et à la lutte contre la corruption (50 %) ;
- Instances de dialogue social (CSE* et CEE*) (40 %).

Ces outils traduisent une **volonté croissante d'intégrer la responsabilité sociale** au cœur de la gouvernance interne.

Dialogue social et gouvernance du travail

Le dialogue social occupe une **place centrale**, renforcé par les obligations réglementaires européennes imposant la mise en place de CEE* (*Comités d'Entreprise Européens*) et, en France, de CSE* (*Comité Social et Économique*), même si ces dispositifs ne sont pas toujours évoqués dans les rapports. Globalement, le secteur fait preuve d'un **haut niveau de maturité**, soutenu par un **cadre juridique français et européen déjà exigeant en matière de droits des travailleurs** et de dialogue syndical.

Politiques sociales et développement des collaborateurs

Les assureurs se montrent performants sur la **fidélisation des effectifs**, avec un taux de turnover moyen de **10,91 %**, inférieur à la moyenne nationale (16 %, INSEE 2024). En revanche, la formation reste un levier différenciant : les collaborateurs bénéficient en moyenne de **32,5 heures par an**, un chiffre variant fortement selon les acteurs (de 5 à 60 heures).

II. ÉTUDE DES NORMES THÉMATIQUES

4. Volet social

ESRS* S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

L'ESRS S4 encadre la manière dont les entreprises interagissent avec les consommateurs et utilisateurs finaux de leurs produits et services. Il vise à garantir le **respect des droits et des intérêts des clients**, notamment en matière de protection des données, de transparence de l'information et de pratiques commerciales responsables.

Dans ce cadre, les assureurs déclarent mettre en œuvre des politiques à la fois **obligatoires et volontaires**, avec des niveaux de formalisation variables selon les acteurs.

Les politiques obligatoires mises en œuvre

- **Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)** : **50%** des assureurs déclarent disposer d'une politique formalisée.
- **Informations et transparence vis-à-vis des consommateurs** (*Directive sur la Distribution de l'Assurance et Code des assurances*) : déclarées par **70%** des assureurs.

On observe que certains acteurs ne reportent pas des politiques pourtant obligatoires, ce qui peut traduire un **reporting incomplet**, ou une **difficulté à relier les politiques globales du groupe à leurs pratiques opérationnelles**.

Les politiques volontaires mises en œuvre

- Développement de produits à ambition ESG* : **50%** des assureurs déclarent une politique commerciale intégrant des critères environnementaux et sociaux.

Certains assureurs vont au-delà des politiques obligatoires en déployant des démarches volontaires, témoignant d'une réelle proactivité et d'un niveau de maturité plus avancé.

Outils et indicateurs de relation client

Pour renforcer la **qualité de la relation avec leurs assurés**, les entreprises déploient divers outils de mesure et de dialogue :

- Enquêtes de satisfaction quantitatives : 80 % des assureurs ;
- Indicateurs de fidélisation (NPS, etc.) : 70 % ;
- Dispositifs d'alerte type "Speak Up" : 50 % ;
- Enquêtes qualitatives via retours clients : 40 % ;
- Élus mutualistes représentant les usagers : 30 %.

Ces dispositifs illustrent la volonté croissante des assureurs de placer l'expérience client et l'écoute des assurés au cœur de leur stratégie de responsabilité sociale. Cette culture de l'écoute est par ailleurs particulièrement marquée chez les bancassureurs de notre panel, où elle s'exprime jusque dans les valeurs et la culture d'entreprise, comme nous le verrons dans la partie III.

Une maturité affirmée mais des approches encore inégales

Dans l'ensemble, le **volet social** présente une **maturité globalement élevée**, notamment sur les thématiques relatives à la **main-d'œuvre (ESRS* S1)** et aux **consommateurs finaux (ESRS* S4)**, en ligne avec la réglementation européenne déjà très exigeante en matière sociale.

Cependant, des **écart persistent entre les acteurs**, tant sur la **clarté du reporting** que sur le **niveau d'ambition des politiques sociales**, certains se limitant à la conformité réglementaire tandis que d'autres adoptent une **démarche proactive et intégrée**.

On observe aussi un **manque d'alignement entre les pratiques obligatoires et ce qui en est reporté**, indiquant que la production des rapports gagnerait à **créer d'avantage de synergies avec les pratiques habituelles obligatoires** pour en améliorer la communication.

II. ÉTUDE DES NORMES THÉMATIQUES

5. Volet gouvernance

ESRS* G1 – Conduite des affaires

L'ESRS G1 traite de la **gouvernance durable**, c'est-à-dire la manière dont une entreprise est dirigée, contrôlée et tenue **responsable de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux**.

Contrairement aux dimensions environnementales (E) et sociales (S), la gouvernance est parfois moins tangible, mais elle constitue le **socle structurel** d'une stratégie de durabilité crédible.

Elle repose sur une **conduite éthique des affaires**, comprenant des valeurs de transparence, de redevabilité et la participation active des parties prenantes. L'objectif est de créer de la valeur à long terme, tout en limitant les impacts négatifs et en contribuant aux objectifs globaux de durabilité. Dans le cadre du reporting CSRD, l'évaluation de la maturité de la gouvernance s'articule autour de **trois axes principaux**.

1. La création d'une culture d'entreprise vertueuse et participative

L'ensemble des assureurs étudiés disposent d'un **code de bonne conduite** définissant les **principes éthiques et comportements attendus** au sein de l'entreprise. Certains se distinguent en détaillant les actions concrètes mises en place pour **diffuser ces codes** et **assurer leur respect**, allant jusqu'à construire une **véritable culture d'entreprise fondée sur des valeurs partagées**.

Un levier différenciant d'une gouvernance durable repose sur une **co-construction**, avec les salariés et les parties prenantes, d'une **culture d'entreprise solide, éthique et fédératrice**.

2. La lutte contre la délinquance financière

Les assureurs sont exposés à deux formes principales de **risques financiers et éthiques** :

- **Le risque interne**, lié à la **corruption, la fraude ou aux conflits d'intérêts** impliquant des salariés ou dirigeants ;
- **Le risque externe**, tels que le **blanchiment d'argent et les opérations frauduleuses des clients**.

Tous les acteurs étudiés disposent d'une **politique de lutte contre la corruption**, intégrant la **protection des lanceurs d'alerte, des procédures d'investigation et une cartographie des risques**.

Ces mesures sont complétées par des **programmes de formation** réguliers à destination des collaborateurs afin de renforcer la culture de l'intégrité.

Une large majorité (**70 %**) mène aussi une **politique de prévention du blanchiment et de la délinquance financière**, fondée sur des **contrôles dédiés** et des **formations ciblées** pour identifier et traiter les comportements suspects.

Ces exigences, encadrées par la **loi Sapin II** relative à la transparence et à la lutte contre la corruption et d'autres textes européens, traduisent un **haut niveau de conformité**, bien que la diversité des cadres juridiques complique parfois un **reporting harmonisé** pour les groupes multinationaux.

3. Un pilotage éthique vis-à-vis des tiers et de la société

Un tiers des assureurs étudiés (**30 %**) déclare des **dépenses de lobbying** et rend compte de leurs **actions et positions publiques** sur certains enjeux sectoriels.

Bien que la **gestion des fournisseurs** ne soit pas centrale dans l'activité assurantielle, la **CSRD** impose toutefois de **rendre compte des pratiques d'achat et des conditions de paiement**.

Ainsi, parmi les acteurs ayant communiqué sur ce point (**80%** du panel), tous respectent des **délais moyens de paiement d'environ 30 jours**, sans litiges déclarés.

En outre, **60 %** des assureurs intègrent désormais des **critères ESG*** dans leurs **processus d'achat et de sélection des fournisseurs**, traduisant une volonté d'aligner la chaîne de valeur sur leurs engagements durables.

Entre conformité réglementaire et culture éthique

Les **enjeux de conformité**, notamment la lutte contre la corruption et la délinquance financière, sont maîtrisés par l'ensemble des acteurs, en réponse à un **cadre réglementaire européen exigeant**.

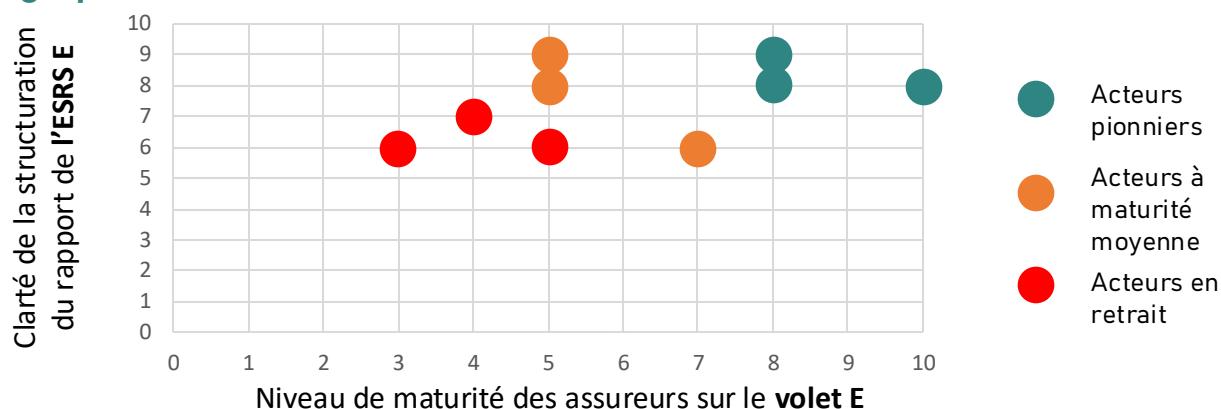
Les **différences de maturité** entre assureurs se jouent davantage sur la dimension culturelle et éthique de la gouvernance, c'est-à-dire la capacité à fédérer les parties prenantes autour de valeurs communes, ainsi que sur le **pilotage responsable de la chaîne d'approvisionnement**.

II. ÉTUDE DES NORMES THÉMATIQUES

6. Graphiques de synthèse : la variabilité du traitement des thématiques

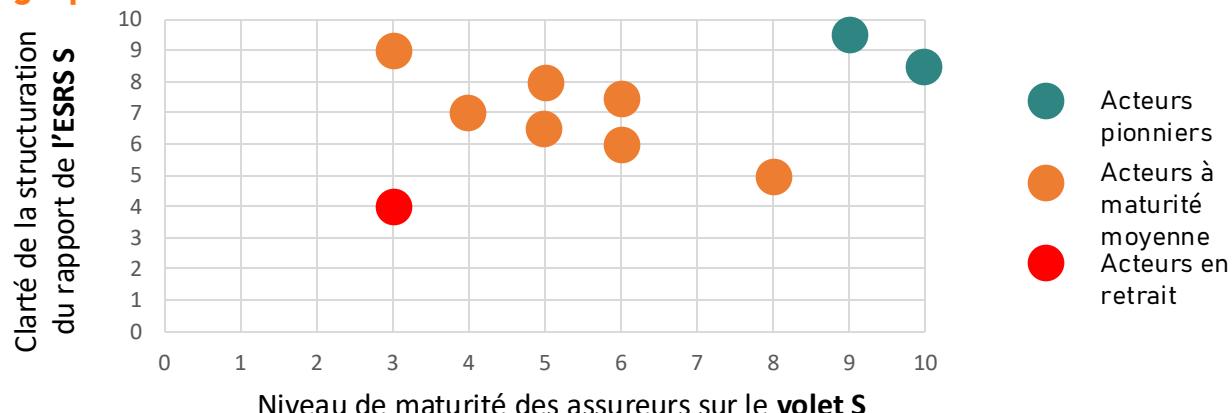
Ces cartographies ont pour objectif de positionner l'ensemble des acteurs étudiés sur les trois volets, Environnement, Social et Gouvernance, à partir de critères précis (voir annexe 3). L'axe des abscisses évalue le **niveau de maturité** ou d'avancement sur le fond, tandis que l'axe des ordonnées mesure la **clarté et la qualité de la structuration** du reporting pour chaque thématique.

Cartographie du volet Environnement



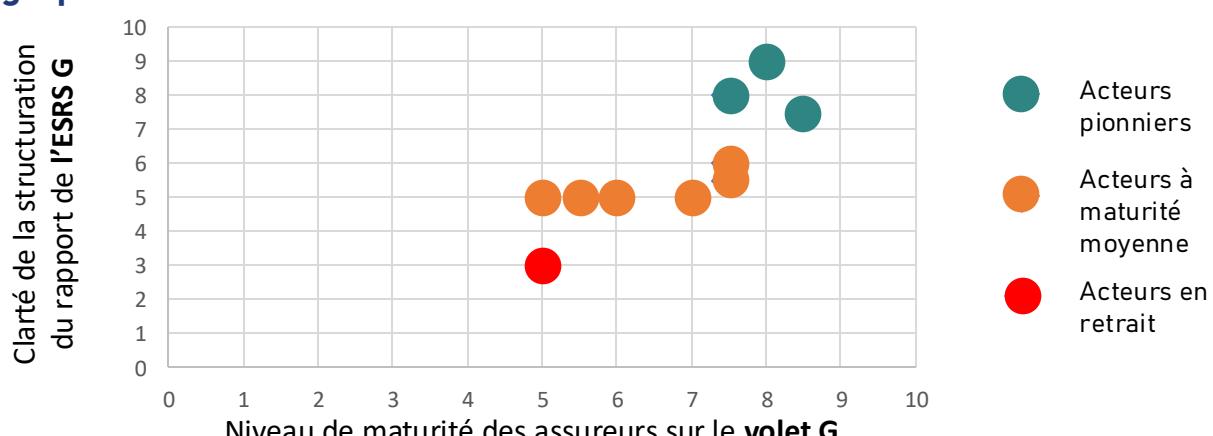
La cartographie du volet Environnement illustre la cohérence et la maturité des plans de transition climatiques des acteurs, en lien avec leur stratégie et la prise en compte du changement climatique.

Cartographie du volet Social



La cartographie du volet Social met en évidence le degré de structuration et de maturité des politiques sociales, aussi bien à destination des employés que de la chaîne de valeur.

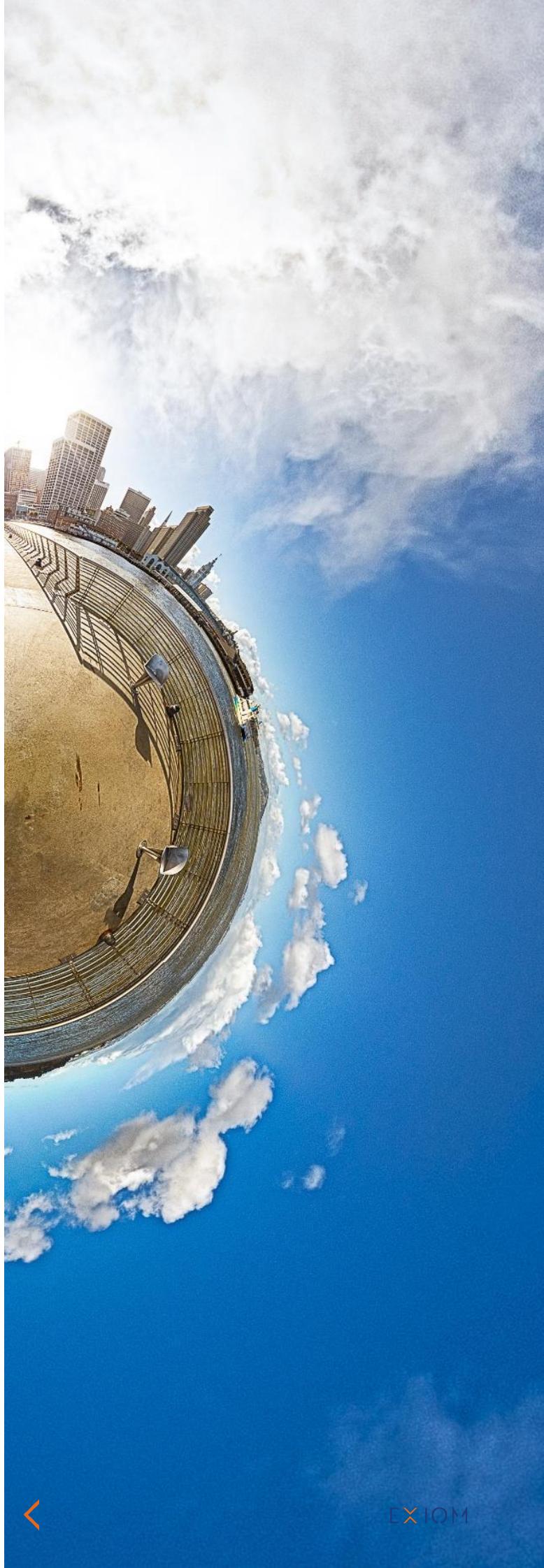
Cartographie du volet Gouvernance



La cartographie du volet Gouvernance reflète la solidité et la transparence des dispositifs de pilotage, de contrôle et d'éthique mis en place au sein des organisations.

III. THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE

- 1. Introduction**
- 2. La chaîne de valeur**
- 3. L'investissement**
- 4. Les risques de durabilité**
- 5. Les bancassureurs**



III. THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE

1. Focus sur 4 grandes thématiques sélectionnées dans le cadre du benchmark Exiom

Au-delà de l'analyse globale de conformité, le Benchmark Exiom Partners a permis d'identifier **quatre thématiques** qui se distinguent par leur spécificité dans le secteur assurantiel. Ces points spécifiques reflètent à la fois les spécificités métier de l'assurance et les enjeux stratégiques prioritaires pour les acteurs étudiés, venant ainsi compléter ce qui a été étudié dans les parties spécifiques aux enjeux ESG* (*Environnement, Social et Gouvernance*).

Étude de la chaîne de valeur

Pour le domaine de l'assurance, la compréhension précise de la **chaîne de valeur** constitue un enjeu majeur, bien que son identification puisse représenter une **difficulté** pour les assureurs.

La définition de cette chaîne de valeur est pourtant essentielle : la **définition des IROs*** (*Impacts, Risques et Opportunités*) se base sur la **chaîne de valeur pour définir son périmètre**.



Les investissements des assureurs et la Taxonomie

Dans l'exercice de leur activité, les assureurs, **en tant qu'investisseurs institutionnels**, exercent une influence majeure sur l'environnement et plus largement sur les **enjeux ESG***. Réciproquement, ces mêmes enjeux peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière de leurs investissements.

C'est dans cette optique que l'Union européenne a mis en place la réglementation sur la **Taxonomie verte** qui a été intégrée à la CSRD dans le but de mesurer quantitativement l'impact des investissements sur l'environnement.

Risques de durabilité

Un autre enjeu majeur pour les assureurs réside dans l'intégration des **risques de durabilité**. Leur prise en compte dans les rapports CSRD s'inscrit dans la continuité des dispositifs déjà prévus par la directive **Solvabilité II** et les rapports **ORSA*** (*Own Risks and Solvency Assessment*) ou **SFCR*** (*Solvency and Financial Condition Report*).



Focus sur les bancassureurs

Dans le cadre de notre analyse, nous avons choisi de nous concentrer exclusivement sur **les activités d'assurance des acteurs étudiés**. Toutefois, 40 % d'entre eux disposent également d'**activités bancaires**, pouvant influencer la structure et la nature des données publiées.

Cependant, dans l'analyse de cette thématique, il a été étudié **comment les activités assurantielles sont traitées dans les rapports de durabilité des bancassureurs**, dans l'optique de comparer leur reporting à celui des assureurs traditionnels.



III. THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE

2. La gestion durable de la chaîne de valeur dans les rapports de durabilité

Dans un contexte où la durabilité s'impose comme un potentiel **levier stratégique majeur** pour le secteur de l'assurance, la **chaîne de valeur** occupe une place centrale dans **les analyses de performance extra-financière**. Elle permet de comprendre comment les activités des assureurs créent, préservent ou érodent la valeur à travers l'ensemble de leurs parties prenantes. Le traitement de la chaîne de valeur dans les rapports de durabilité devient ainsi un exercice essentiel pour répondre aux exigences de la **double matérialité** et aux nouvelles normes européennes, tout en renforçant la transparence et la crédibilité des engagements climatiques et sociaux du secteur.

Une approche méthodologique hétérogène

Les descriptions de la chaîne de valeur varient sensiblement selon les assureurs. Certains adoptent une approche rigoureuse, alignée sur les **standards sectoriels**, tandis que d'autres peinent à clarifier leur périmètre d'analyse. La **collecte de données fiables** demeure complexe, notamment pour les activités externalisées ou pour les interactions indirectes avec les clients et partenaires. Afin de pallier ces difficultés, plusieurs acteurs recourent à des **représentations visuelles**, matrices ou schémas synthétiques segmentant la chaîne de valeur selon des fonctions clés (assurance, investissement, gestion d'actifs). Ces outils facilitent la lecture tout en rendant les analyses plus opérationnelles.

L'identification des parties prenantes

La première étape de l'évaluation de la chaîne de valeur repose sur l'identification précise des **parties prenantes** : collaborateurs, clients, fournisseurs, investisseurs et régulateurs. Cette cartographie permet de hiérarchiser les relations selon leur influence et leur contribution à la **création de valeur**. Les rapports de durabilité intègrent de plus en plus cette **logique participative**, fondée sur le dialogue et la transparence, afin d'assurer une meilleure cohérence entre **performance économique et responsabilité sociale**.

Enjeux de durabilité

La prise en compte de la durabilité dans la chaîne de valeur traduit la **volonté d'intégrer les enjeux environnementaux et sociaux** à chaque étape du processus. La méthodologie de double matérialité, encouragée par la directive CSRD, incite les entreprises à analyser simultanément les effets de leurs activités sur l'environnement et les impacts des enjeux externes sur leurs opérations.

Les normes **ESRS*** soulignent à ce titre l'importance d'examiner deux dimensions clés au sein de la chaîne de valeur : **l'intégration des travailleurs (ESRS* S2)**, et **les émissions de gaz à effet de serre (ESRS* E1)** :

L'intégration des travailleurs

Les acteurs de l'assurance reconnaissent le rôle déterminant des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur. Ils cherchent à améliorer les conditions de travail, la diversité et l'inclusion, tout en renforçant la protection des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement.

L'engagement des collaborateurs devient ainsi un indicateur clé de la performance extra-financière et contribue à la cohésion interne comme à la réputation externe de l'entreprise.

Les émissions de gaz à effet de serre

Les entreprises reconnaissent leur responsabilité dans la lutte contre le changement climatique et s'engagent à réduire les **émissions de gaz à effet de serre (GES**)** sur l'ensemble de leur chaîne de valeur, en cohérence avec les **objectifs de l'Accord de Paris**. Cet engagement implique également la **mobilisation des partenaires commerciaux** afin de favoriser une **réduction collective des émissions**.

Toutefois, plusieurs acteurs soulignent les **difficultés méthodologiques** liées à la mesure des **émissions indirectes (scope 3)**, souvent marquées par des risques de **double comptabilisation**.

Conscients de ces limites, les acteurs du secteur optent pour une **démarche structurée de gestion des risques et d'amélioration continue**, intégrant les enjeux climatiques dans une logique de **double matérialité**, conformément à la directive CSRD.

III. THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE

2. La gestion durable de la chaîne de valeur dans les rapports de durabilité

La chaîne de valeur dans le secteur de l'assurance

Contrairement aux secteurs productifs traditionnels, le modèle économique des assureurs repose sur une logique de production inversée : le client verse une prime dès la souscription, tandis que le service, c'est-à-dire l'indemnisation, n'est délivré qu'en cas de sinistre. Cette particularité structurelle influence profondément la gestion des engagements, la politique d'investissement et la relation avec les assurés.

Comme évoqué précédemment, la plupart des rapports de durabilité présentent encore une analyse limitée de la chaîne de valeur, souvent dépourvue de vision intégrée. L'introduction de normes sectorielles dédiées pourrait alors offrir un cadre plus clair pour structurer le reporting, définir les responsabilités à chaque étape et renforcer la crédibilité des engagements en matière de durabilité.

Les normes ESRS* sectorielles

En effet, au-delà des normes transversales et thématiques, la Commission européenne avait introduit, dans le cadre de la directive CSRD, un troisième type de référentiel : les normes sectorielles. Il était prévu que celles-ci s'appliquent à l'ensemble des entreprises d'un même secteur économique afin de traiter leurs enjeux spécifiques et de compléter les exigences des deux premiers niveaux de normes. Leur objectif étant d'adapter le cadre de reporting aux particularités des activités de chaque secteur, en rendant les informations publiées plus pertinentes et comparables. Les assureurs auraient ainsi été concernés par des normes sectorielles dédiées aux institutions financières, incluant les compagnies d'assurance, les banques et les sociétés de gestion d'actifs.

Le traitement de la chaîne de valeur dans les rapports de durabilité constitue un levier stratégique majeur pour le secteur de l'assurance. Au-delà de la conformité réglementaire, il renforce la transparence, la résilience et la crédibilité des acteurs face aux enjeux environnementaux et sociaux. En développant une compréhension fine de leurs impacts et interdépendances, les assureurs posent les fondations d'une performance durable et tournée vers l'avenir.

La définition de normes sectorielles permettrait par ailleurs d'harmoniser la présentation des informations, de faciliter la comparabilité entre acteurs et de consolider le cadre réglementaire existant.

NORMES TRANSVERSALES

NORMES THÉMATIQUES

Environnement

Social

Gouvernance

NORMES SECTORIELLES

La base juridique permettant l'adoption de normes sectorielles obligatoires a été supprimée dans le cadre du paquet Omnibus, laissant aux assureurs la responsabilité de mener leurs propres travaux internes pour formaliser et documenter leur chaîne de valeur de manière cohérente et alignée sur les attentes réglementaires.

Pourtant, la mise en place des normes ESRS* sectorielles pour l'assurance serait une avancée essentielle pour structurer les pratiques de reporting en matière de durabilité. Elle permettrait non seulement d'aligner le secteur avec les exigences de transparence et de responsabilité, mais aussi de mieux intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de la chaîne de valeur de l'assurance. En renforçant ce cadre réglementaire, la Commission européenne répondrait à l'urgence de garantir une gestion durable et responsable des activités financières à long terme, tout en consolidant la confiance des parties prenantes dans les engagements des assureurs.

Certains acteurs de la place se sont d'ailleurs exprimés sur la volonté d'initier de telles normes, indépendamment des obligations réglementaires de la directive.

III. THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE

3. Les investissements

Introduction

Les assureurs, en tant qu'**investisseurs institutionnels**, jouent un rôle clé dans la durabilité des investissements. Ils placent les **primes collectées** sur les marchés financiers (actions, obligations, immobilier...) afin de garantir les **prestations futures**.

La **durabilité de leurs portefeuilles** est donc stratégique, à la fois pour **répondre aux obligations réglementaires** et **préserver leur réputation** auprès des clients et parties prenantes.

Cette section présente les **principales politiques d'investissement durable** mises en œuvre par les assureurs.

La neutralité carbone d'ici 2050

La majorité des acteurs vise la **neutralité carbone d'ici 2050**, en alignant leurs portefeuilles sur un **scénario à +1,5 °C**, conformément à **l'Accord de Paris**.

Cet objectif s'accompagne de **plans de sortie progressive des énergies fossiles**, notamment du **charbon thermique**, avec des calendriers différenciés selon les régions du monde.

Objectifs intermédiaires en 2030

Pour jaloner cette trajectoire, les assureurs se fixent des **objectifs intermédiaires**, généralement à l'horizon 2030 : réduction de l'**empreinte carbone** des portefeuilles (actions, obligations, infrastructures, actifs immobiliers), **plafonds d'intensité carbone**, et **politiques d'exclusion** ciblant certains secteurs fossiles (charbon, pétrole, gaz).

Principes communs

Ces engagements reposent généralement sur des **chartes d'investissement durable**, intégrées à la **stratégie globale** des institutions financières. Elles imposent la **prise en compte des critères ESG*** dans la gestion des portefeuilles, qu'elle soit réalisée en interne ou via des sociétés de gestion externes.

Pour concrétiser leurs engagements en matière d'investissements responsables, les assureurs mobilisent ainsi trois approches complémentaires : **exclure** certains secteurs ou activités, **dialoguer** avec les entreprises dans lesquelles ils investissent, et **sélectionner** leurs placements sur la base de **critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG*)**.

Les politiques d'exclusion

Les **politiques d'exclusion** permettent aux assureurs de **renforcer la durabilité de leurs portefeuilles** en se désengageant des **secteurs jugés non durables**, notamment ceux contribuant au **changement climatique** ou ne respectant pas certains **principes éthiques**.

Elles visent à **réduire les risques extra-financiers** et à **aligner les placements** sur des objectifs **environnementaux et sociaux**.

Secteurs exclus :

Les politiques d'investissement responsable des assureurs excluent généralement les secteurs suivants :

- Charbon thermique,
- Pétrole et gaz,
- Tabac et armes controversées,
- Activités ne respectant pas les principes démocratiques,
- Déforestation et usage intensif de pesticides.

Critères d'exclusion appliqués :

Ces exclusions reposent sur plusieurs types de critères :

- Seuils de revenus ou de production : exclusion des entreprises dont une part significative de l'activité provient de ces secteurs ,
- Interdiction de nouveaux projets : non-financement des initiatives futures liées à ces secteurs,
- Contraintes liées aux méthodes ou aux localisations d'extraction : prise en compte de l'impact environnemental et social des procédés utilisés ou des zones géographiques concernées.

Les assureurs s'appuient souvent sur les recommandations de l'**OFD (Observatoire de la Finance Durable)** qui prévoit une sortie totale du charbon d'ici 2030 dans l'UE, et 2040 à l'échelle mondiale. Cependant, la **mise en œuvre reste complexe** : les engagements manquent parfois de clarté et les expositions indirectes persistent. Le **désengagement total demeure rare**, la plupart privilégiant une approche progressive, privilégiant la non-participation à de nouveaux projets ne respectant pas leurs critères.

III. THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE

3. Les investissements

Les politiques d'engagement actionnarial

Dans le cadre de leurs **engagements de neutralité carbone**, les assureurs évaluent l'**impact ESG*** de leurs **portefeuilles d'actifs**.

Toutefois, la **nature mixte** de ces portefeuilles, entre **gestion directe** et **gestion déléguée à des fonds externes**, limite parfois leur capacité d'action. Dès lors, l'**engagement actionnarial** devient un levier clé pour **influencer les entreprises détenues** et encourager leur transition durable.

Les approches varient selon les acteurs, allant de la **simple évaluation carbone des portefeuilles** à une **influence active** sur les sociétés investies. Parmi les leviers mobilisés :

- adoption de **chartes imposant des exigences de durabilité** aux entreprises ;
- **dialogue structuré** avec les fonds externes ou les entreprises en gestion directe pour renforcer leurs pratiques ESG* ;
- **chartes d'engagement actionnarial** encadrant les **votes en assemblée générale** sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La **mesure de l'impact réel** de ces démarches reste toutefois **complexe**, car elles reposent souvent sur des **actions de dialogue non coercitives** ou des **votes minoritaires** au sein des assemblées d'actionnaires.

La sélection des investissements sur la base de critères ESG*

Dans le cadre de leurs **rapports de durabilité CSRD**, les assureurs détaillent les **modèles de sélection et de notation ESG*** appliqués à leurs portefeuilles d'investissement.

L'approche reste principalement **qualitative**, mais tend à se structurer autour d'outils d'évaluation de plus en plus précis, avec un **accent fort sur le pilier environnemental**, notamment la **gestion des risques climatiques**.

Systèmes de notation utilisés :

- Classement des émetteurs selon l'intensité de leurs risques ESG* ;
- Attribution de scores quantitatifs à partir d'indicateurs extra-financiers ;
- Questionnaires ESG* spécifiques adressés aux entreprises investies ;
- Filtre "Capital Naturel", appliqué aux huit secteurs les plus exposés aux risques environnementaux, dont la biodiversité.

Principaux critères analysés :

- Conditions de santé, sécurité et travail au sein des entreprises détenues ;
- Émissions de gaz à effet de serre (GES*).

Les forêts, un exemple d'investissement privilégié, en cohérence avec les critères ESG*

Les **investissements forestiers** illustrent l'engagement croissant du secteur en faveur de la durabilité : considérés comme des **actifs immobiliers durables**, ils contribuent à la **séquestration du CO₂** et à la **gestion responsable des ressources naturelles**. Certains assureurs renforcent leur stratégie en finançant des **projets de gestion forestière durable** ou en recourant à la **compensation carbone**.

Vers un cadre plus quantitatif

Malgré ces avancées, la **comparabilité entre acteurs** reste limitée par la **diversité des méthodologies ESG***. D'où la nécessité croissante d'un **cadre harmonisé et mesurable** incarné par la **Taxonomie européenne**, qui vise à **quantifier la contribution réelle des investissements** aux objectifs environnementaux et à **renforcer la transparence** du reporting durable.

III. THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE

3. Les investissements

La Taxonomie européenne

Introduction

S'il est difficile de classer concrètement l'engagement des acteurs dans les politiques décrites précédemment, la Taxonomie verte européenne, adoptée en juin 2020, propose un **cadre de classification des activités économiques considérées comme durables**. Son objectif est double : **identifier les activités compatibles avec la transition écologique et lutter contre le greenwashing** grâce à des critères techniques précis de durabilité.

Intégrée au dispositif de la CSRD, la Taxonomie permet de **mesurer le degré d'alignement** d'une entreprise avec les **objectifs environnementaux européens**, tout en **harmonisant les pratiques de reporting** à l'échelle de l'Union européenne. Ainsi, les assureurs ont désormais l'obligation de **publier chaque année la part de leurs investissements alignés** avec la Taxonomie, selon trois indicateurs clés :

- **CapEx** (*Capital Expenditure*, investissements),
- **OpEx** (*Operational Expenditure*, dépenses opérationnelles),
- **CA** (*Chiffre d'Affaires*).

Éligibilité et alignement à la taxonomie

Une activité est dite « **éligible** » lorsqu'elle relève du **périmètre défini par la Commission Européenne**, c'est-à-dire qu'elle peut **potentiellement contribuer** à la durabilité. Parmi les exemples d'activités éligibles figurent la **production d'électricité renouvelable**, la **rénovation énergétique des bâtiments**, la **mobilité propre** ou encore la **gestion durable de l'eau et des déchets**.

Cependant, une activité **éligible** n'est pas nécessairement **alignée**. Pour être reconnue comme **durable au sens de la Taxonomie**, elle doit remplir **trois conditions** :

- **Contribuer substantiellement** à au moins **un objectif environnemental** (atténuation du changement climatique, économie circulaire, biodiversité, etc.) ;
- **Ne pas nuire significativement** aux autres objectifs environnementaux ;
- **Respecter des garanties sociales minimales**, notamment les droits humains fondamentaux et les principes de l'OIT (*Organisation internationale du travail*).

Investissements éligibles à la Taxonomie

- Production d'énergie renouvelable,
- Rénovation de bâtiments,
- Mobilité propre,
- Gestion de l'eau,
- Gestion des déchets...

Investissements alignés avec la Taxonomie

- Contribution à au moins un objectif environnemental,
- Absence de nuisance aux autres objectifs environnementaux,
- Respect de garanties sociales minimales.

Investissements non éligibles à la Taxonomie

Absence d'appartenance aux secteurs cités par la taxonomie

Investissements hors du périmètre de la Taxonomie

Obligations souveraines, trésorerie, certains produits financiers sans activité économique identifiable

III. THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE

3. Les investissements

La Taxonomie européenne

Le CAPEX, un indicateur clé de performance durable

Dans cette étude, le **CAPEX** (*Capital Expenditure*, dépenses d'investissement) a été retenu comme **indicateur principal d'alignement à la Taxonomie européenne**. En effet, il représente les **investissements réalisés par une entreprise pour créer, maintenir ou améliorer ses actifs à long terme**, par exemple la construction de bâtiments, l'achat d'équipements ou la modernisation d'infrastructures.

Contrairement au **chiffre d'affaires** (CA), qui reflète l'activité passée, le **CAPEX traduit les orientations stratégiques futures**. Son analyse permet donc d'évaluer **dans quelle mesure les investissements sont orientés vers des activités durables**, conformément aux critères définis par la Taxonomie.

Des niveaux d'alignement très contrastés entre acteurs

Les **taux d'alignement à la Taxonomie européenne** varient fortement selon les assureurs. Sur la base du CAPEX inclus dans le périmètre de la taxonomie, les résultats traduisent une **forte hétérogénéité des pratiques**.

- **30 % des acteurs présentent entre 10 et 20 % de CAPEX aligné à la Taxonomie :** Avec une moyenne globale de seulement 7,42 % de CAPEX aligné à la Taxonomie, cet écart met en évidence une forte hétérogénéité. Certains acteurs se distinguent par **des investissements déjà tournés vers la durabilité**, alors que d'autres restent majoritairement exposés à des **secteurs non alignés**.
- **50 % des acteurs présentent plus de 25 % de leur CAPEX comme éligible mais non encore aligné :** La moitié des acteurs étudiés présente une **marge de progression significative**, avec une **part importante de CAPEX déjà éligible**. Pour que ces investissements deviennent pleinement alignés à la Taxonomie, ils devront **remplir les trois conditions réglementaires**.
- **50 % des acteurs étudiés présentent plus de 70 % de CAPEX non éligible :** À l'inverse, l'autre moitié des acteurs étudiés présente une situation plus contraignante, qui suggère un **retard notable** dans la prise en compte des enjeux environnementaux, ou tout simplement révèle les incohérences dans le scope considéré par la Taxonomie.

Un périmètre encore incomplet : les limites de la Taxonomie

Une part importante des activités des assureurs demeure en effet **hors du champ de la Taxonomie**, notamment les obligations souveraines, la trésorerie ou certains produits financiers sans activité économique identifiable. Dans cette étude, seul le **CAPEX entrant dans le périmètre défini par la Taxonomie** a été pris en compte. Parmi les acteurs ayant reporté la part de leurs actifs hors périmètre (soit **50 %** du panel), cette proportion varie entre **15 %** et **76 %** de leurs actifs totaux, traduisant une **forte hétérogénéité dans la structure des portefeuilles** et la **capacité de reporting** des assureurs.

Si la Taxonomie ne couvre pas encore l'intégralité des portefeuilles d'investissement, elle constitue néanmoins un **cadre structurant et évolutif**. Les actifs éligibles mais non alignés représentent une **marge de progression essentielle**, tandis que les actifs hors périmètre soulignent la **nécessité d'un élargissement futur du cadre européen**.

En définitive, la **Taxonomie européenne** demeure un **outil clé d'accélération de la transition écologique**, favorisant la transparence, la comparabilité et la réorientation du capital vers les activités réellement durables, mais qui ne repose pas tant sur les acteurs en eux même.

Vers une stratégie d'investissement durable

Les assureurs amorcent une **transition réelle mais encore inégale** vers des investissements durables. Les **politiques d'exclusion** demeurent le levier principal, tandis que l'**engagement actionnarial** et la **sélection ESG*** viennent renforcer la cohérence des démarches.

La **Taxonomie européenne** offre un cadre commun d'évaluation, mais les résultats, avec seulement **7,42 % de CAPEX aligné en moyenne** et jusqu'à **76 % d'actifs hors périmètre**, soulignent les disparités entre acteurs et les limites du dispositif actuel.

Pour accélérer la transition, il sera nécessaire à la fois de **mieux quantifier les impacts** et de **faire évoluer la Taxonomie** afin d'intégrer un **périmètre plus large d'actifs** dans l'évaluation de la durabilité.

III. THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE

4. Les risques de durabilité

Les risques de durabilité deviennent un enjeu majeur pour les assureurs, notamment en raison des **évolutions réglementaires récentes**, telles que la révision de la directive **Solvabilité II**. Cette révision impose aux assureurs de prendre en compte les risques de durabilité dans leur gouvernance et leur gestion des risques, tout en les intégrant dans leurs rapports CSDR. De plus, l'**analyse prospective** induite par l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*), obligation centrale du cadre Solvabilité II, doit intégrer des scénarios liés à ces risques, incluant des stress tests climatiques et des **scénarios de transition**.

Les trois grands types de risques de durabilité

Les risques physiques

Ils correspondent aux **impacts directs du changement climatique sur les biens, les personnes et l'activité économique**. Ils incluent les événements extrêmes (inondations, tempêtes) et les évolutions durables du climat (hausse des températures, montée des eaux), susceptibles d'endommager les actifs et de perturber les activités.

Les risques de transition

Les risques de transition désignent les **impacts financiers potentiels** liés au passage vers une économie bas carbone. Ils peuvent découler de changements réglementaires, technologiques ou comportementaux affectant la valeur des actifs et la rentabilité des entreprises.

Les risques de responsabilité, juridiques et de contentieux

Ces risques correspondent aux **pertes financières pouvant résulter de contentieux ou de réclamations liés au non-respect des obligations environnementales**, à la gestion insuffisante des risques climatiques ou à des pratiques de greenwashing.

Les résultats de ces évaluations montrent que les risques climatiques, tant physiques que liés à la transition énergétique, peuvent avoir un **impact financier significatif sur le long terme**. Cela concerne non seulement les portefeuilles d'investissement, mais également les activités d'assurance. En particulier, ils entraînent une **augmentation des coûts d'indemnisation ainsi que la fréquence des sinistres**, ce qui représente un **défi majeur pour la durabilité du secteur**.

Contrairement aux risques climatiques, **les risques sociaux et de gouvernance ne sont pas explicitement abordés dans les stress tests**. Certains assureurs n'ont pas encore formalisé de politiques pour ces risques, ce qui soulève la nécessité d'une approche cohérente et uniforme pour tous les acteurs.

Le reporting CSDR, bien que structuré, ne permet pas toujours de suivre une logique simple du type "un risque = une action corrective". La réglementation impose des **sous-critères communs à tous les secteurs**, ce qui complique l'identification des politiques spécifiques à certains risques. Par exemple, l'un des acteurs traités renvoie à son **rapport de gestion des risques lié à Solvabilité II**, mais ne répond pas directement aux attentes dans son rapport CSDR, ce qui contrevient à l'objectif de **centralisation des informations liées à la durabilité**.

De plus, **certaines risques, comme la cybersécurité, sont difficiles à catégoriser**. Les assureurs abordent ce risque de différentes manières : certains l'intègrent dans les **volets sociaux et de gouvernance**, d'autres le traitent séparément, et certains ne le considèrent pas comme un risque de durabilité, ce qui démontre que la définition et le traitement des risques de durabilité restent sujet à **interprétation**.

Les assureurs peuvent gagner à créer des synergies entre leurs obligations réglementaires. Ils pourraient améliorer leurs rapports CSDR en y **intégrant de manière cohérente et claire** les travaux de gestion des risques de durabilité de Solvabilité 2, couvrant ainsi les risques physiques, de transition, de responsabilité, juridiques et de contentieux, et la cybersécurité.

Une telle approche garantit la **résilience face aux défis environnementaux, sociaux et technologiques** et répond aux attentes réglementaires et celles des parties prenantes.

III. THÉMATIQUES STRATÉGIQUES POUR L'ASSURANCE

5. Les bancassureurs

Dans le cadre du reporting de durabilité imposé par la CSRD, les groupes financiers intégrant à la fois des **activités de banque et d'assurance** doivent démontrer la cohérence de leur stratégie ESG* sur l'ensemble de leurs métiers. Jusqu'à présent, notre benchmark portait exclusivement sur des assureurs traditionnels. Dans cette nouvelle analyse, nous avons élargi le périmètre à six bancassureurs. La comparaison des rapports met ainsi en évidence **une différenciation encore limitée entre les volets bancaires et assurantiels**, tant dans la structuration des informations que dans la profondeur des approches environnementales, sociales et de gouvernance.

Une distinction encore floue entre banque et assurance dans le reporting

Chez la majorité des bancassureurs, le périmètre assurantiel demeure **fondé dans le reporting global**, sans distinction claire entre les activités bancaires et assurantielles. Certains acteurs distinguent en particulier, dans leur reporting sur les investissements, les **investissements financés** (réalisés avec les fonds propres de l'entreprise) des **investissements facilités** (effectués pour le compte des clients). Cette différenciation reste toutefois marginale.

Les objectifs ESG demeurent le plus souvent globaux **à l'échelle du groupe**, sans différenciation claire par métier. À l'inverse, les assureurs traditionnels proposent des rapports plus ciblés, articulés autour d'indicateurs directement liés à leur cœur d'activité (souscription, sinistralité, exposition climatique, etc.).

Une approche climat centrée sur les financements

Les bancassureurs concentrent leurs stratégies de **décarbonation** sur les **activités de financement**, considérées comme les plus impactantes. L'assurance n'est abordée qu'à travers la **gestion d'actifs**, notamment l'assurance-vie, perçue comme levier d'investissement durable.

Cependant, l'application de la Taxonomie verte européenne reste inégale, rendant **les comparaisons difficiles entre bancassureurs et assureurs traditionnels sur ce point**.

Des cultures ESG contrastées

Les assureurs traditionnels affichent une **maturité plus affirmée** sur les volets environnementaux et de gouvernance, soutenue par leur **culture du risque** et leur vision à long terme fondée sur la modélisation et la gestion prudentielle. À l'inverse, les bancassureurs adoptent une **approche plus commerciale et orientée client**, privilégiant les dimensions sociales, la culture d'entreprise et la relation de proximité, dans une logique plus transversale entre métiers.

Là où les assureurs cherchent à **maîtriser les risques et anticiper les aléas climatiques**, les bancassureurs visent plutôt à **optimiser la performance commerciale et la satisfaction client**.

Ainsi, les premiers disposent souvent de stratégies climatiques plus structurées, tandis que les seconds se distinguent davantage par leur **culture sociale et inclusive**.

Deux visions de la durabilité

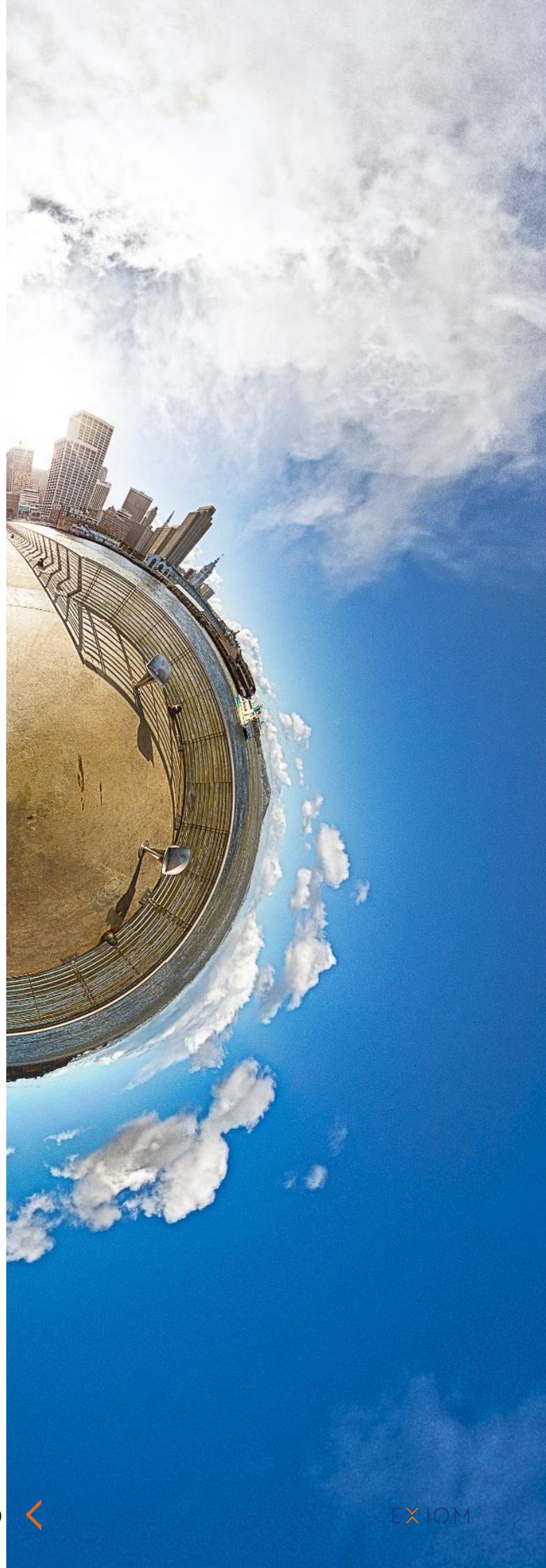
En définitive, si les **bancassureurs** et les **assureurs traditionnels** partagent un socle commun d'exigences réglementaires, leurs **cultures organisationnelles** et leurs **priorités ESG*** diffèrent nettement.

Les assureurs purs se démarquent par une **approche technique et long-termiste**, centrée sur la **gestion des risques climatiques**, tandis que les bancassureurs privilégient une **vision intégrée et sociale** orientée vers le **client et la performance commerciale**.

La maturité du reporting CSRD dépendra, à terme, de la capacité des groupes bancaires à **mieux segmenter leurs activités** et à **différencier clairement leurs engagements ESG selon les métiers**.

IV. LE PACKAGE OMNIBUS

- 1. L'adoption d'Omnibus I**
- 2. Les principales mesures de simplification**
- 3. Un débat européen entre simplification et ambition durable**



IV. LE PACKAGE OMNIBUS

1. L'adoption d'Omnibus I

Du Pacte vert européen à la loi Omnibus : une réorientation du cadre de durabilité

La CSRD appartient au Pacte vert pour l'Europe, adopté en décembre 2019, qui constitue la feuille de route stratégique de l'Union européenne pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Ce plan ambitieux vise à transformer l'économie européenne en un modèle durable, compétitif et socialement équitable, en conciliant croissance économique et protection de l'environnement.

Cette transformation repose sur un ensemble de textes législatifs fondateurs qui structurent la mise en œuvre du Green Deal (*Pacte vert*), dont :

- la **Loi européenne sur le climat (2021)**, qui rend juridiquement contraignant l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et fixe une réduction d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ;
- la **CSR Directive (Corporate Sustainability Reporting Directive, 2022)**, entrée en vigueur en janvier 2024, qui impose aux entreprises de publier des informations standardisées sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG*) ;
- la **CSDDD / CS3D (Corporate Sustainability Due Diligence Directive, adoptée en 2024)**, qui encadre la responsabilité des entreprises face aux atteintes aux droits humains et à l'environnement dans leurs chaînes de valeur ;
- la **Taxonomie européenne (en vigueur depuis juillet 2020)**, qui définit les activités économiques considérées comme durables au regard des objectifs environnementaux de l'UE ;
- et le **MACF (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières)**, dont la phase transitoire a débuté en 2023 et qui sera pleinement opérationnel en 2026, afin de prévenir les fuites de carbone et d'encourager la décarbonation mondiale.

Ensemble, ces instruments forment le **socle réglementaire** du Green Deal, articulant transition écologique, finance durable et compétitivité industrielle. Cependant, leur complexité et leur coût de mise en œuvre ont rapidement suscité des inquiétudes, notamment chez les PME et certains États membres, qui redoutent une perte de compétitivité face aux économies extra-européennes.

C'est dans ce contexte qu'a été adoptée, en novembre 2024, la **Déclaration de Budapest** sur la compétitivité européenne. Celle-ci marque un tournant dans la stratégie de l'Union : elle appelle à une "**révolution de la simplification**" des cadres réglementaires et à une réduction de 25 % des charges administratives pour les entreprises, et de 35 % pour les PME.

Calendrier législatif du paquet Omnibus I

En réponse, la Commission européenne a présenté, le 26 février 2025, le **paquet législatif "Omnibus I"**, premier d'une série de réformes visant à simplifier, harmoniser et alléger les obligations liées à la durabilité tout en préservant les objectifs du Pacte vert. Ce texte revoit les seuils d'application de la CSRD, reporte certaines obligations de la CSDDD et de la Taxonomie, et ajuste la mise en œuvre du MACF, dans une logique de réalisme économique et de compétitivité européenne.

- **8 novembre 2024** : Adoption de la **Déclaration de Budapest sur la compétitivité européenne** par les ministres de l'économie et de l'industrie des États membres, sous la présidence hongroise du Conseil de l'UE, avec le soutien politique de la Commission européenne. Cette déclaration appelle à une réduction de 25 % des charges administratives et de 35 % pour les PME, ouvrant la voie au futur paquet Omnibus.
- **26 février 2025** : Publication officielle du **paquet "Omnibus I"** par la **Commission européenne**, comprenant des ajustements de la **CSR Directive**, de la **CSDDD**, de la **Taxonomie** et du **MACF**, dans le prolongement direct de la Déclaration de Budapest.
- **Été 2025** : Examen et adoption d'amendements par la **Commission JURI (Commission des affaires juridiques du Parlement européen)** du **Parlement européen**, notamment le relèvement des seuils d'application de la CSRD.
- **24 octobre 2025** : **Vote en plénière du Parlement européen** pour l'adoption du mandat de négociation en vue des trilogues.
- **Novembre-décembre 2025** : **Trilogues** entre la **Commission**, le **Parlement européen** et le **Conseil de l'UE**, visant à fixer les seuils définitifs et le calendrier d'application.
- **Début 2026** : **Adoption et publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE)**, avec **entrée en vigueur progressive** des mesures de simplification.

IV. LE PACKAGE OMNIBUS

2. Les principales mesures de simplification

Le **paquet Omnibus I** marque ainsi une évolution majeure du cadre réglementaire du **Green Deal**. Il vise à alléger les obligations de reporting, à renforcer la compétitivité des entreprises européennes, tout en préservant les ambitions environnementales et sociales de l'Union.

Ce texte introduit plusieurs ajustements structurants à la **CSRD**, afin de la rendre **plus proportionnée, plus cohérente** avec les autres directives européennes, et surtout **plus simple à mettre en œuvre**.

➤ Réduction du champ d'application

Les obligations de reporting se limiteront aux entreprises comptant **plus de 1 000 salariés** et dépassant certains seuils financiers (notamment un chiffre d'affaires net annuel significatif, y compris un seuil de 450 M€ pour les entités avec activité substantielle dans l'UE), réduisant ainsi d'environ **80 %** le nombre d'entreprises assujetties.

➤ Introduction d'un "Value Chain Cap"

Pour les entreprises de **moins de 1 000 employés** qui ne seront plus dans le périmètre de la CSRD, la Commission adoptera un **standard de reporting volontaire**, fondé sur la norme **VSME** (Voluntary Standard for SMEs) élaborée par l'**EFRAG**. Ce standard jouera un rôle de **mécanisme de protection**, en **limitant les informations** que les grandes entreprises et les institutions financières soumises à la CSRD pourront exiger de leurs partenaires situés hors champ, réduisant ainsi la charge sur les PME de la chaîne de valeur.

Le mécanisme de « Value Chain Cap » permet aux PME de **refuser ou de limiter la transmission d'informations au-delà des exigences des standards volontaires**, sauf si ces informations font partie de standards communément pratiqués dans leur secteur.

➤ Révision des normes européennes de durabilité (ESRS*)

La Commission s'est engagée à **réviser l'acte délégué** établissant les ESRS*, avec pour objectifs de **réduire le nombre d'indicateurs** demandés et d'**améliorer la cohérence** avec les autres cadres réglementaires européens.

Cette révision a pour but **d'alléger la charge de reporting** pour les entreprises et de **réduire les redondances** entre les différents cadres de durabilité.

➤ Suppression de l'obligation d'adopter des normes sectorielles

Le paquet **supprime également la base juridique** permettant à la Commission d'adopter des **normes sectorielles spécifiques**, privilégiant désormais une approche **transversale et simplifiée** du reporting.

➤ Suppression de la possibilité d'introduire un niveau d'assurance renforcé

La possibilité de passer d'une **assurance limitée** (limited assurance) à une **assurance renforcée** (reasonable assurance) a été retirée : les rapports resteront sous assurance limitée, avec des orientations ciblées sur de futurs standards d'assurance spécifiées par la Commission afin d'éviter une **hausse excessive des coûts de conformité** pour les entreprises.

➤ Report des échéances d'application

L'entrée en vigueur des obligations de reporting est **repoussée de deux ans** (2028 pour l'exercice 2027) pour :

- les **grandes entreprises** n'ayant pas encore commencé la mise en œuvre de la CSRD ;
- les **PME cotées**, correspondant aux **vagues 2 et 3** du calendrier initial.

Ce report vise à **donner aux entreprises et auditeurs** le temps nécessaire pour se préparer aux modifications de la directive.

Des délais additionnels existent pour les entités transfrontalières/non-UE.

Le **paquet Omnibus I** procède également à des **ajustements du champ d'application et des seuils pour la CS3D*** Corporate Sustainability Due Diligence Directive, afin d'assurer la cohérence entre les différents dispositifs du **Green Deal** et de réduire les obligations pour les plus petites structures.

IV. LE PACKAGE OMNIBUS

3. Un débat européen entre simplification et ambition durable

Le **paquet Omnibus I** suscite de vives divergences au sein des institutions européennes, des États membres et de la société civile. Présenté comme un **outil de simplification** visant à alléger les obligations du **Green Deal**, il est perçu par certains comme une **adaptation nécessaire** à la compétitivité économique mondiale, tandis que d'autres y voient un **recul historique** en matière de droits humains, de justice sociale et de transition écologique.

Les partisans de la loi Omnibus : une simplification nécessaire

Les acteurs

- La **droite européenne** (notamment le **PPE, Parti Populaire Européen**).
- Certains **industriels** et dirigeants de grandes entreprises (comme **Patrick Pouyanné**, PDG de TotalEnergies, et **Roland Busch**, président de Siemens).
- Les **États membres favorables à la compétitivité économique** et à une réduction des contraintes administratives (comme l'Allemagne).

Les arguments

- Le texte permet de **réduire la charge réglementaire et administrative** des entreprises, jugée excessive, en particulier pour les PME.
- Il vise à **renforcer la compétitivité européenne** face aux États-Unis et à la Chine.
- La **simplification** du Green Deal est présentée comme un moyen de **préserver la croissance et l'emploi**, tout en maintenant "la transition verte sur la bonne voie".

Les opposants à la loi Omnibus : un affaiblissement du Green Deal

Les acteurs

- Les **partis de gauche et les écologistes** (notamment les Socialistes & Démocrates).
- De nombreuses **ONG, associations et collectifs** (comme WWF et Amnesty International).
- Les **États membres** qui défendent une **vision exigeante du développement durable** (comme la Belgique).

Les arguments

- Le texte constitue une **remise en cause majeure du Green Deal**, en vidant de leur substance les directives.
- En augmentant les seuils d'application, la loi **réduit drastiquement le nombre d'entreprises concernées** et **affaiblit la portée des obligations ESG***.
- Les entreprises **ne seront plus tenues de collecter les informations relatives à l'ensemble de leur chaîne de valeur**, limitant ainsi la **transparence et la traçabilité**.
- Ce mouvement est perçu comme une **influence directe de la droite et de l'extrême droite européennes**, soutenue par **les lobbys industriels et l'agenda américain trumpiste**, hostile à la régulation climatique.

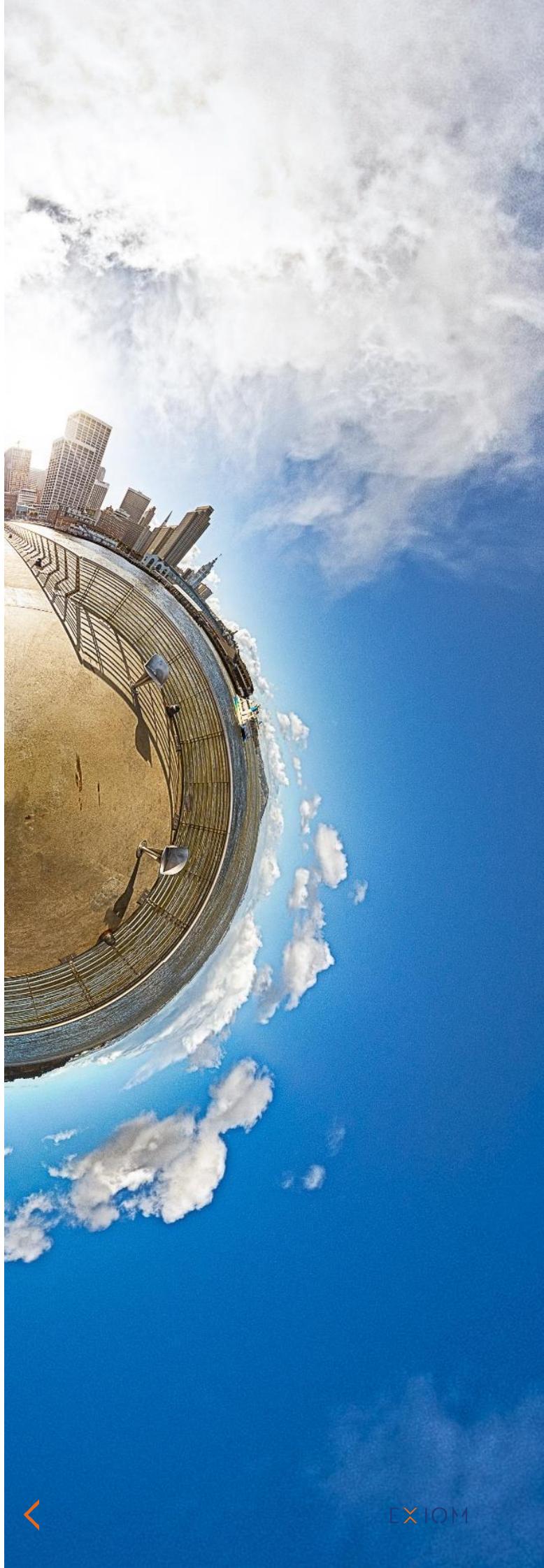
Une posture française ambivalente face aux tensions européennes

Au cœur de ces tensions, la **France** adopte une posture **nuancée**. Si le gouvernement soutient la nécessité de **rendre le cadre européen plus compétitif et moins contraignant pour les entreprises**, notamment en soutenant le report des directives, il affirme en parallèle son attachement à un **devoir de vigilance fort** et à la **cohérence du Green Deal**.

Cette opposition traduit les **deux visions de l'Europe** : l'une cherchant à **assouplir la régulation pour préserver la croissance**, l'autre à **préserver l'ambition du modèle européen de durabilité**. La position française illustre ainsi la complexité de **trouver un équilibre** entre attractivité économique, exigence environnementale et crédibilité politique du projet européen.

V. BILAN

Le positionnement des acteurs de l'assurance



V. BILAN

Positionnement des acteurs de l'assurance

La mise en place de la CSRD

L'introduction de la CSRD est en cours, mais beaucoup d'assureurs **n'ont pas encore rempli leurs obligations**. Bien que le reporting CSRD ne soit pas encore obligatoire pour tous, il permet aux assureurs de **s'aligner aux attentes réglementaires** et de **se positionner comme acteurs de la durabilité** dans les domaines ESG*.

Les leçons de la première vague de rapports CSRD

Les assureurs sont amenés à se concentrer sur l'intégration des risques ESG* dans leurs stratégies d'investissement et leur modèle d'affaires. Certaines pratiques ont pu être remarquées dans chacun des volets.

- **Volet environnement** : Une importante **disparité** demeure sur la maturité des plans de transition climatique et pour la biodiversité. Ainsi, l'enjeu pour les assureurs est d'aligner leur stratégie de transition sur leur modèle d'affaires. L'intégration de la Taxonomie permet de **chiffrer les émissions des investissements des assureurs**. Cependant, beaucoup d'activités n'entrent pas dans son périmètre, ce qui peut l'empêcher de devenir une métrique de référence.
- **Volet social** : Globalement, tous les acteurs sont matures sur la **préservation des droits de leurs travailleurs et des consommateurs**, notamment grâce à une réglementation européenne déjà très protectrice et exigeante dans le domaine. On note aussi que la plupart des assureurs vont **au-delà des politiques obligatoires sur les sujets sociaux**. Les axes de progrès portent surtout sur la **prise en compte des enjeux sociaux au-delà du périmètre interne**, notamment en intégrant la chaîne de valeur et les communautés affectées indirectement par les activités assurantielles.
- **Volet gouvernance** : La maturité du pilier gouvernance demeure perfectible. La structuration des dispositifs existants reste insuffisante pour attester d'un pilotage pleinement efficace. Les priorités consistent à **mieux diffuser la responsabilité ESG*** auprès de l'encadrement intermédiaire et à renforcer les mécanismes de **contre-pouvoir** et de **contrôle interne**.

L'évolution des pratiques de reporting à travers la CSRD et les récentes modifications législatives accompagnent la volonté des assureurs de **mieux intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur stratégie**. La mise en œuvre de ces pratiques permet non seulement de répondre aux exigences réglementaires, mais également de renforcer la position des assureurs en tant qu'**acteurs clés de la transition durable**.

Des thématiques à forte résonance pour les assureurs

Les assureurs accordent une attention particulière aux enjeux ESG* en se concentrant sur :

- L'intégration des **risques d'investissement** et la neutralité carbone d'ici 2050,
- L'intégration de la **chaîne de valeur** à la stratégie ESG* et au modèle d'affaires,
- La mise en place de pratiques de gouvernance pour éviter les **risques réglementaires et financiers**.

Le reporting CSRD, un outil stratégique

L'étude des rapports CSRD a révélé la variabilité du traitement des normes ESRS*. La CSRD est avant tout conçue comme un **cadre de reporting** et n'assure pas directement la cohérence des engagements ESG* ni la mise en œuvre d'une véritable stratégie de transformation.

Nous sommes convaincus de l'importance pour les assureurs d'adopter une **posture proactive** face à la CSRD, en la considérant comme un **outil au service d'une stratégie durable** permettant de mieux piloter la transition écologique et en **capitalisant avant tout sur les travaux déjà mis en œuvre** du fait de leur activité et de leurs contraintes réglementaires existantes telles que **Solvabilité II**.

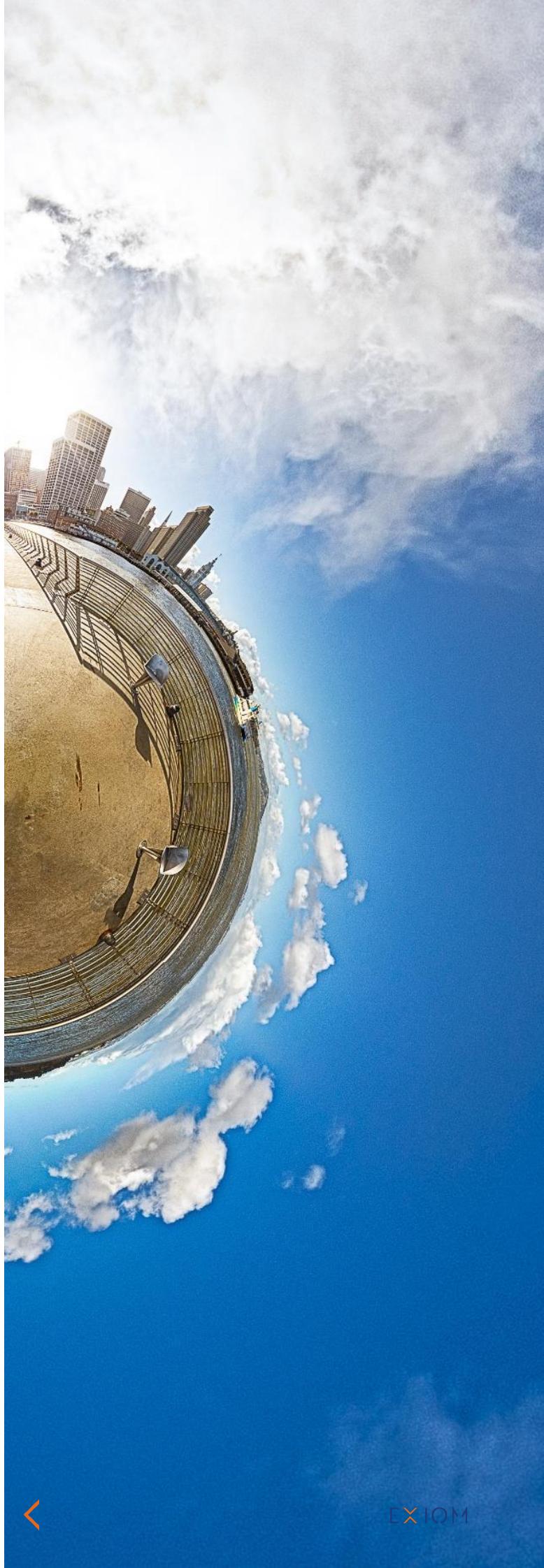
Nouvelles perspectives avec la loi Omnibus

La directive CSRD a fait l'objet de critiques concernant sa **complexité**. En réponse, la loi Omnibus vise à réduire son impact administratif et à élargir son champ d'application aux entreprises de plus grande taille :

- **Nouveaux critères d'application** pour les entreprises de plus de 250 salariés,
- **Révisions des vagues de publication** pour 2028 et 2029,
- **Priorisation des données qualitatives et quantitatives** dans le reporting ESG*.

VI. ANNEXES

- 1. Acteurs traités**
- 2. Glossaire**
- 3. Les critères de notation des cartographies ESG**



ANNEXE 1

Acteurs traités

Dans le cadre du benchmark Exiom Partners 2025, les acteurs étudiés appartiennent au secteur assurantiel. Ainsi, les assureurs dont les rapports CSRD ont été étudiés sont les suivants :

ASSUREURS TRADITIONNELS

- Aéma*
- Allianz
- Axa
- CNP
- Covéa*
- Generali
- Groupama
- MAIF*
- Relyens*
- Swisslife



BANCASSUREURS

- BNP Paribas
- BPCE
- COFACE
- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel
- Société Générale



Il est noté que lors de cet exercice, seuls les assureurs ayant un statut de société anonyme sont légalement dans l'obligation de publier un rapport CSRD pour l'année 2024.

Les acteurs mutualistes se verront imposer cette publication uniquement pour l'année 2027. Parmi les rapports étudiés, les entreprises pour lesquelles la démarche était facultative ont été identifiées par un astérisque.

ANNEXE 2

Glossaire

CEE

Un CEE (*Comité d'Entreprise Européen*) est une instance de **dialogue social transnationale** qui représente les salariés des entreprises et groupes opérant à l'échelle européenne. Il vise principalement à **informer et consulter les représentants des salariés** sur les décisions stratégiques de l'entreprise qui ont un impact dans plusieurs pays de l'Union européenne et permet donc d'instaurer un dialogue social **au niveau européen** entre la direction et les employés.

Dans les grands groupes européens, le CEE joue un rôle important dans la gouvernance sociale :

- il participe au dialogue social européen,
- il peut être consulté sur les plans de transition climatique, les restructurations, ou encore les politiques d'inclusion et de diversité.

Il contribue ainsi à la **transparence sociale et à la concertation** encouragées par la CSRD.

CSE

Le CSE (*Comité Social et Économique*) est une instance représentative du personnel, obligatoire dans les entreprises françaises. Il a pour mission principale de **représenter les salariés auprès de la direction et de favoriser le dialogue social au sein de l'entreprise**.

Dans le cadre du reporting CSRD, le CSE est souvent mentionné comme un acteur clé du **dialogue social interne** :

- il participe à la consultation sur les plans de transition (climat, mixité, inclusion, etc.),
- Il contribue à la prévention des risques sociaux,
- il renforce la transparence et la participation des salariés à la gouvernance.

Le CSE constitue ainsi une composante essentielle de la **gouvernance durable** au sens de la CSRD.

EFRAG

L'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) est un organisme européen indépendant créé par la Commission européenne en **2001**. Il est chargé de conseiller l'Union européenne sur les normes comptables et de durabilité et joue un rôle d'**interface technique et stratégique** entre les institutions européennes, les entreprises, les régulateurs et les parties prenantes (investisseurs, ONG, syndicats, etc.).

Depuis 2022, il élaborer les **normes ESRS*** (*European Sustainability Reporting Standards*) qui précisent comment les entreprises doivent appliquer la directive **CSRD**.

En traduisant les objectifs de durabilité de l'Union européenne en **exigences concrètes de reporting ESG***, il vise à renforcer la **cohérence, la comparabilité et la transparence** des informations publiées par les entreprises.

ESG

Le sigle ESG désigne les trois grands piliers de l'**évaluation de la durabilité** et de la **responsabilité** d'une entreprise :

E – Environnement : concerne l'impact de l'entreprise sur la planète, comme ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation d'énergie, sa gestion des déchets, ou encore sa préservation de la biodiversité.

S – Social : évalue la manière dont l'entreprise traite les employés, clients, fournisseurs et communautés locales, avec des indicateurs comme les conditions de travail, la diversité, la formation, la sécurité ou le respect des droits humains.

G – Gouvernance : analyse la structure et les pratiques de direction de l'entreprise : transparence, éthique des affaires, composition du conseil d'administration, lutte contre la corruption, ou rémunération des dirigeants.

Ces trois dimensions **ESG** permettent d'apprécier la **performance extra-financière** d'une organisation et d'évaluer sa **capacité à gérer les risques et opportunités liés à la durabilité**.

ESRS

Les ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) sont les **normes européennes** élaborées par l'EFRAG* pour mettre en œuvre la directive CSRD. Elles définissent ce que les entreprises doivent publier en matière d'**informations environnementales, sociales et de gouvernance** (**volets ESG***), et **comment** ces informations doivent être présentées (voir page 15).

L'objectif est d'assurer une **comparabilité, une fiabilité et une transparence accrues** entre les entreprises européennes sur leurs impacts, risques et opportunités liés à la durabilité.

GES

Les GES (*Gaz à Effet de Serre*) sont **responsables du réchauffement climatique** car ils retiennent une partie de la chaleur émise par la Terre dans l'atmosphère.

Les différents **scopes** (ou périmètres d'émissions) ont été définis par le **GHG Protocol** (*Greenhouse Gas Protocol*), cadre international de référence pour le calcul du **bilan carbone** d'une organisation, et permettent de **classer les émissions de GES selon leur origine**.

ANNEXE 2

Glossaire

- **Scope 1 - Émissions directes** : Ce sont les émissions **produites directement par l'entreprise**, par des sources qu'elle **possède ou contrôle** (véhicules de l'entreprise, procédés industriels internes...)
- **Scope 2 - Émissions indirectes liées à l'énergie** : Ce sont les émissions liées à la **production d'électricité, de chaleur ou de vapeur** que l'entreprise **achète et consomme** (consommation d'électricité dans les bâtiments et usines, chauffage urbain acheté à un fournisseur externe...)
- **Scope 3 - Autres émissions indirectes** : Ce sont **toutes les autres émissions générées en amont et en aval** de l'activité de l'entreprise, mais qu'elle **ne contrôle pas directement**. Souvent la **part la plus importante du bilan carbone**, c'est aussi la part la plus difficile à calculer (fabrication et transport des biens achetés, déplacements professionnels et domicile-travail, utilisation et fin de vie des produits vendus, investissements financiers...)

Dans le cadre de la CSRD, les entreprises doivent mesurer, publier et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre **sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3**.

IRO

Les IROs désignent les **éléments que l'entreprise doit identifier et évaluer** dans son analyse de **double matérialité** :

- **Impacts** : effets positifs ou négatifs des activités de l'entreprise sur l'environnement, la société ou l'économie, par exemple les émissions de CO₂, la création d'emplois, la pollution, etc. ;
- **Risques** : menaces liées aux enjeux de durabilité susceptibles d'affecter la performance, la réputation ou la valeur de l'entreprise, par exemple les risques climatiques physiques, les risques réglementaires, la perte d'attractivité, etc. ;
- **Opportunités** : avantages potentiels liés à la transition durable (ex. : innovation verte, nouveaux marchés, gains d'efficacité énergétique).

Cette triple analyse est le point de départ du reporting CSRD : une entreprise doit d'abord identifier ses impacts, risques et opportunités ESG*, puis établir les ESRS* à renseigner.

KPI

Un KPI (*Key Performance Indicator*) est une **mesure chiffrée** qui permet d'évaluer le niveau d'atteinte d'un objectif. Un bon KPI respecte la logique des objectifs SMART* et est donc **un outil de pilotage et de suivi de la performance utile**, en particulier dans le cadre de la CSRD.

Quelques exemples de KPIs pertinents dans notre analyse :

- Volet environnemental : émissions de GES* (scopes 1, 2 et 3), consommation énergétique et part d'énergie renouvelable, part d'actifs alignés sur la Taxonomie verte,
- Volet social : taux de turnover, taux de fréquence des accidents du travail, écart de rémunération femmes-hommes, heures de formation par salarié,
- Volet gouvernance : part de femmes au conseil d'administration, intégration de critères ESG* dans la rémunération des dirigeants.

Ainsi, les KPIs permettent de mesurer et suivre la performance d'une entreprise par rapport à ses objectifs stratégiques, et notamment en **matière de durabilité** dans le cadre de la CSRD.

NFRD

La **NFRD** (Non-Financial Reporting Directive), adoptée en **2014**, imposait à certaines grandes entreprises européennes de publier, en complément de leurs informations financières, des données relatives aux **enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG*)**. Elle visait déjà à **renforcer la transparence** des entreprises sur leurs impacts non financiers et concernait principalement les sociétés cotées, les banques et les assureurs de plus de 500 salariés.

Entrée en vigueur en **2024**, la **CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive) marque alors un changement d'échelle majeur et étend considérablement le périmètre des entreprises concernées, introduit des **normes européennes harmonisées (ESRS*)** et impose une vérification externe des données publiées. Surtout, elle repose sur le principe de la **double matérialité (partie I)**, qui oblige les entreprises à évaluer à la fois leurs impacts sur l'environnement et la société et l'influence des enjeux de durabilité sur leur propre performance.

Ainsi, la CSRD remplace la NFRD et transforme le reporting extra-financier en un **outil stratégique de pilotage durable**, en renforçant la comparabilité, la fiabilité et la portée décisionnelle des informations publiées.

SFCR

Le **SFCR** (Solvency and Financial Condition Report) est un **rapport réglementaire annuel** que toutes les entreprises d'assurance et de réassurance européennes doivent publier dans le cadre du régime Solvabilité II.

ANNEXE 2

Glossaire

Il vise à garantir la **transparence financière et prudentielle** du secteur de l'assurance vis-à-vis du public, des assurés, des investisseurs et des autorités de contrôle (comme l'ACPR en France), et a pour but de :

- informer le public sur la solidité financière et la gestion des risques de l'assureur ;
- démontrer la conformité avec les exigences de solvabilité de Solvabilité II ;
- assurer une communication transparente sur la manière dont l'entreprise gère ses risques, son capital et sa gouvernance.

Le SFCR relève ainsi du **reporting prudentiel** (financier et réglementaire), tandis que la CSRD relève du **reporting extra-financier** (ESG*). Les deux cadres sont donc **complémentaires** : le SFCR évalue la résilience financière de l'assureur face aux risques (y compris climatiques), tandis que la CSRD évalue sa contribution à la durabilité et son impact environnemental et social.

SMART

L'acronyme SMART est un outil de gestion utilisé pour **définir des objectifs**. Il est largement utilisé en management, en **pilotage de projet**, et dans les reportings CSRD pour évaluer la pertinence et la qualité des indicateurs ou des objectifs fixés.

SMART est un **acronyme** pour les 5 critères d'un bon objectif :

- **S – Spécifique** : L'objectif doit être clair, précis et sans ambiguïté.
- **M – Mesurable** : Il doit pouvoir être quantifié ou évalué à l'aide d'indicateurs.
- **A – Atteignable** : L'objectif doit être réaliste et réalisable compte tenu des ressources disponibles.
- **R – Réalisable** : Il doit être cohérent avec la stratégie et les priorités de l'organisation.
- **T – Temporel** : Il doit être associé à une échéance claire ou à une période de réalisation.

Ce cadre aide les entreprises à formuler des objectifs, notamment dans le cadre du reporting CSRD.

ANNEXE 3

Les critères de notation des cartographies ESG

La cartographie vise à **positionner les acteurs étudiés** selon deux dimensions : **la clarté et la maturité de leur reporting** sur chaque volet analysé. Pour chaque thématique, les acteurs ont été placés **en ordonnée selon la clarté de leur rapport** (évaluée à partir de critères communs aux trois volets, détaillés ci-dessous), et **en abscisse selon leur niveau de maturité sur le volet considéré** (évalué à partir de critères spécifiques à chaque volet, donnés ci-contre).

Les critères retenus pour évaluer **la clarté de la structuration dans l'ensemble des volets** sont :

- Le respect de la **méthodologie ESRS***, avec une segmentation claire selon les sous-critères du rapport et une structuration découlant directement des IRO* identifiés ;
- La présence d'un **sommaire explicite** distinguant les **thématiques matérielles** (reportées) de celles qui ne le sont pas ;
- Un **ordonnancement logique** et cohérent pour chaque volet (engagement, objectifs, plan d'action, indicateurs, suivi, revue) ;
- La **mise en cohérence du plan de transition avec la stratégie globale** ou le modèle d'affaires de l'assureur ;
- La centralisation des politiques CSRD au niveau du groupe ;
- La **mise en avant d'indicateurs (KPI*) pertinents** afin d'assurer un reporting concret et fondé sur des données chiffrées.

Cartographie du volet Environnement

S'agissant du **volet Environnement**, la maturité des plans de transition se mesure à travers plusieurs éléments :

- La prise en compte explicite du **changement climatique** et de son articulation avec les objectifs de transition ;
- L'intégration de la **notion de juste transition**, garantissant un équilibre entre impératifs environnementaux et impacts sociaux ;
- L'**alignement du modèle d'affaires** avec la stratégie de transition et les engagements climatiques ;
- La mise en place d'une **politique claire de mobilisation des ressources** et d'évaluation des résultats, fondée sur des actions concrètes et mesurables ;
- Le **chiffrage précis des ambitions, des moyens mobilisés et des résultats obtenus**, attestant d'une démarche structurée et pilotée.

Cartographie du volet Social

S'agissant du **volet Social**, la maturité est évaluée à partir de la moyenne entre les politiques à destination de la **main-d'œuvre** (ESRS* S1) et celles visant la **chaîne de valeur** (ESRS* S2, S3, S4). Pour chacune de ces normes, les acteurs ont été classés selon trois niveaux :

- **Best in class** : les acteurs se distinguent par une mise en œuvre complète de la méthodologie, couvrant l'ensemble des items du volet social. Leurs politiques et mesures sont structurées, cohérentes et déployées sur tous les axes.
- **État moyen** : les acteurs appliquent les politiques sociales classiques et respectent les principes ESG*, mais présentent des lacunes sur certaines données ou exigences obligatoires du reporting.
- **État lacunaire** : les rapports présentent d'importants manquements, la majorité des informations requises étant absentes ou renvoyées de manière indirecte vers d'autres politiques, traduisant une appropriation limitée des exigences sociales.

Cartographie du volet Gouvernance

S'agissant du **volet Gouvernance**, la maturité se mesure à travers la solidité et la cohérence des dispositifs de pilotage et de contrôle mis en place. Elle se caractérise par :

- Une **politique de conduite des affaires** claire, formalisée et validée au plus haut niveau (code éthique, charte de conduite, approbation par le conseil d'administration) ;
- Une **organisation structurée et conforme**, incluant un organigramme détaillé, une répartition explicite des rôles et responsabilités, ainsi qu'un engagement fort du leadership (*tone at the top*) ;
- Des **mécanismes de diffusion** et de suivi efficaces, tels que des référentiels internes, des formations, des rappels réguliers ou encore des baromètres d'éthique ;
- Un **système d'alerte interne** robuste, assorti d'un régime disciplinaire en cas de manquement ;
- Enfin, l'**intégration des enjeux de gouvernance dans la chaîne de valeur**, à travers des politiques d'achats responsables et des clauses éthiques dans les contrats fournisseurs.